

SÉANCE DU MARDI 7 AOUT 1945  
VERGADERING VAN DINSDAG 7 AUGUSTUS 1945

## SOMMAIRE :

## EXCUSES :

Absences motivées, page 628.

## MESSAGES :

## SÉNAT :

Adoption d'un projet de loi, p. 628.

## COMMUNICATIONS :

Bilan et compte de profits et pertes de la Société nationale des Chemins de fer belges ainsi que rapport et procès-verbal de l'assemblée générale pour l'exercice 1944, p. 628.

## PROPOSITIONS DE LOI :

## IMPRESSION ET DISTRIBUTION :

Le bureau a autorisé l'impression et la distribution de huit propositions de loi, p. 628.

## ÉLOGE FUNÈBRE :

**M. le président**, devant la Chambre debout, prononce l'éloge funèbre de **M. De Groeve**, représentant de l'arrondissement de Bruges, p. 628.  
*Orateur* : **M. Vos**, ministre des travaux publics, p. 629.

## DECLARATION DU GOUVERNEMENT :

**M. Van Acker**, premier ministre, fait une déclaration au nom du nouveau gouvernement, p. 629.  
Discussion. *Orateurs* : **MM. Fischer, Carton de Wiart**, p. 631. — **M. de Laveleye**, p. 636. — **MM. de Kerchove d'Exaerde, Glineur**, p. 638. — **MM. Hoyaux, Verbist, Vergels**, p. 640.

## RAPPORTS (Dépôts) :

1. De **M. De Winde**, sur les projets de loi autorisant des régularisations et des transferts, réduisant certains crédits ouverts pour l'exercice 1944 et allouant des crédits supplémentaires pour des dépenses se rapportant aux exercices 1943 et antérieurs et à l'exercice 1944, p. 631.
2. De **M. Philippart**, sur le projet de loi modifiant, pour 1945, certaines dispositions qui intéressent la fiscalité provinciale et communale, p. 631.
3. De **M. Embise**, sur le projet de loi autorisant **M. le ministre** des finances à rembourser à la Caisse d'Avances et de Prêts les sommes confisquées à son préjudice par l'autorité allemande, p. 636.

## INTERPELLATION (Demandes) :

De **MM. Cossée de Maulde et Hossey** à **M. le ministre** des affaires économiques (Situation critique des patrons cordonniers et négociants de chaussures), p. 636.

## VERIFICATION DES POUVOIRS :

De **M. Sohest**, suppléant de la liste sur laquelle figurait **M. Lepage**, p. 637.  
Lecture du rapport de **M. Derbaix**, p. 637.  
**M. Sohest** prête serment, p. 637.

## ORDRE DES TRAVAUX :

**M. le président** soumet diverses propositions concernant la suite des débats parlementaires, p. 639.  
*Orateurs* : **MM. Gelders, Hossey**, p. 640.  
Proposition du bureau, p. 640.

## QUESTIONS :

Des questions ont été remises au bureau par **MM. Baillon, Clineuz, Debunne, De Man, Duchâteau, Demuyter, Haustrate, Heuse, Huart, Jaminet, Leclercq, Mattot, Philippart, Piérard, Van Royen**, p. 645.

## PETITIONS :

Leur analyse figure à la fin de la séance, p. 645.

ANN. PARLEM. CH. DES REPR. — SESSION ORDINAIRE 1944-1945.  
PARLEM. HAND. KAMER DER VOLKSVERT. — GEWONE ZITTING 1944-1945.

## INHOUDSOPGAVE :

## VERHINDERD :

Berichten van verhindering, bladzijde 628.

## BOODSCHAPPEN :

## SENAAT :

Aanneming van een wetsontwerp, blz. 628.

## INGEZONDEN BOEKWERKEN :

Balans en winst- en verliesrekening van de Nationale Maatschappij der Belgische Spoorwegen alsmede verslag der notules van de algemeene vergadering voor het dienstjaar 1944, blz. 628.

## WETSVOORSTELLEN :

## DRUKKEN EN RONDEELEN :

Het bureau gaf toelating tot het drukken en rondedelen van acht wetsvoorstellen, blz. 628.

## ROUWHULDE :

- De heer voorzitter spreekt, vóór de rechtstaande Kamer, de rouwhulde uit van den heer De Groeve, volksvertegenwoordiger voor het arrondissement Brugge, blz. 628.  
*Spreekers* : De heer Vos, minister van openbare werken, blz. 629.

## VERKLARING VANWEGE DE REGEERING :

De heer Van Acker, eerste-minister, legt een verklaring af uit naam van de nieuwe regeering, blz. 629.  
Bespreking. *Spreekers* : De heeren Fischer, Carton de Wiart, blz. 631. — De heer de Laveleye, blz. 636. — De heeren de Kerchove d'Exaerde, Glineur, blz. 638. — De heeren Hoyaux, Verbist, Vergels, blz. 640.

## VERSLAGEN (Indiening) :

1. Van den heer De Winde, over de ontwerpen van wet houdende machtiging tot regularisatie en overdrachten, vermindering van zekere voor dienstjaar 1944 mitgetrokken kredieten, zoome de toekening van bijkredieten voor uitgaven met betrekking tot 1943 en vorige dienstjaren, alsmede dienstjaar 1944, blz. 631.
2. Van den heer Philippart, over het ontwerp van wet tot wijziging voor 1945 van zekere bepalingen betreffende het provinciaal en gemeentelijk belastingwezen, blz. 631.
3. Van den heer Embise, over het ontwerp van wet waarbij de minister van financiën gemachtigd wordt aan de Kas voor Voorschotten en Leeningen de sommen terug te betalen welke te haren nadeele door de Duitse overheid in beslag werden genomen, blz. 636.

## INTERPELLATIE (Vraag) :

Van de heeren Cossée de Maulde en Hossey tot den heer minister van economische zaken (Beaarde toestand van de schoenmakersbazen en schoenhandelaars, blz. 636.

## ONDERZOEK VAN GELOOFSBRIEVEN :

Van den heer Sohest, opvolger op de lijst waarop de heer Lepage stond, blz. 637.  
Lezing van het verslag van den heer Derbaix, blz. 637.  
De heer Sohest legt den eed af, blz. 637.

## REGELING DER WERKZAAMHEDEN :

De heer voorzitter doet verscheidene voorstellen betreffende de voortzetting van de parlementaire debatten, blz. 639.  
*Spreekers* : De heeren Gelders, Hossey, blz. 640.  
Voorstel vanwege het bureau, blz. 640.

## VRAGEN :

Vragen werden ter lufel gelegd door de heeren Baillon, Clineuz, Debunne, De Man, Duchâteau, Demuyter, Haustrate, Heuse, Huart, Jaminet, Leclercq, Mattot, Philippart, Piérard, Van Royen, blz. 645.

## VERZOEKSCRIFTEN :

Lijst aan het slot van de vergadering, blz. 645.

PRESIDENCE DE M. VAN CAUWELAERT, PRESIDENT.  
VOORZITTERSCHAP VAN DEN HEER VAN CAUWELAERT, VOORZITTER.

MM. Amelot et Van Walleghem, secrétaires, prennent place au bureau.

De heeren Amelot en Van Walleghem, secretarissen, nemen plaats aan het bureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

De notulen van de jongste vergadering worden ter tafel gelegd.

La séance est ouverte à 14 heures.

De vergadering wordt geopend te 14 uur.

EXCUSÉS. — VERONTSCHULDIGINGEN.

MM. Clerckx, indisposé; Motz, à l'étranger, et Jaminot, empêché, prient la Chambre d'excuser leur absence à la séance de ce jour.

Mlle Dejardin et M. Omer Vandenberghe s'excusent pour des raisons de santé, de ne pouvoir assister aux séances de cette semaine.

M. F. Blum, indisposé, prie la Chambre d'excuser son absence aux séances durant une quinzaine de jours.

M. Goffaux, souffrant, prie la Chambre d'excuser, durant un certain temps, son absence aux séances.

Voor heden : de heeren Clerckx, ongesteld; Motz naar het Luitenland, en Jaminot, belet.

Voor deze week : Mej. Dejardin en de heer Omer Vandenberghe, om gezondheidsredenen.

Voor een veertiental dagen : de heer F. Blum, ongesteld.

Voor onbepaalde tijd : de heer Goffaux, ongesteld.

— Pris pour information.

Voor kennisneming.

MESSAGES. — BOODSCHAPPEN.

Bij brieven van 31 Juli deelt de Senaat mede dat hij, in verdopte en séance de ce jour le projet de loi reconstituant le Conseil colonial.

Bij brieven van 31 Juli, deelde de Senaat mede dat hij, in vergadering van dezen datum, het wetsontwerp tot wedersamenstelling van den Kolonialen Raad heeft aangenomen.

— Pris pour information.

Voor kennisneming.

Par lettre en date du 1<sup>er</sup> août 1945, M. le ministre des communications transmet, en exécution de l'article 19 de la loi du 23 juillet 1926, le bilan et le compte de profits et pertes de la Société nationale des Chemins de fer belges arrêtés au 31 décembre 1944, ainsi que le rapport et le procès-verbal de l'assemblée générale de la dite société du 25 mai 1945.

Bij brieven van 1 Augustus 1945 maakt de heer minister van verkeerswezen, in uitvoering van artikel 19 van de wet van 23 Juli 1926, over, de balans en de winst- en verliesrekening van de Nationale Maatschappij der Belgische Spoorwegen vastgelegd op 31 December 1944, alsmede het verslag en het proces-verbaal van de algemeene vergadering van voornoemde maatschappij op 25 Mei 1945.

— Dépôt au greffe.

Indiening ter griffie.

Le bureau a autorisé l'impression :

D'une proposition de loi (de Mme Degeer-Adère) attribuant le droit de vote aux femmes;

D'une proposition de loi (de M. Borremans) créant un impôt extraordinaire sur les profits de placements réalisés à l'aide de fonds de tiers;

D'une proposition de loi (de M. Mattot) portant création d'une commission mixte chargée d'étudier les événements politiques et militaires qui ont préparé et amené la défaite de 1940;

D'une proposition de loi (de M. Charles Emmanuel Janssen) tendant à faire déclarer les orphelins de guerre « enfants de la patrie »;

D'une proposition de loi (de M. Vande Wiele) complétant l'article 8 de la loi du 3 août 1919 en vue d'accorder à certains agents temporaires de l'Etat avant le 10 mai 1940, anciens combattants et résistants actifs de la guerre 1940-1945, un droit à une nomination définitive;

D'une proposition de loi (de M. Dexters) décrétant la vaccination antivaricelle obligatoire;

D'une proposition de loi (de M. Brunfaut) relative à la publication des débats de la Chambre des représentants les 20, 24, 25 et 26 juillet 1945;

D'une proposition de loi (de M. Carton de Wiart) attribuant le droit de vote aux femmes pour les Chambres législatives.

Het bureau heeft het drukken toegelaten :

Van een wetsvoorstel (van Mevr. Degeer-Adère) houdende toekenning van het stemrecht aan de vrouwen;

Van een wetsvoorstel (van den heer Borremans) houdende invoering van een extra-belasting op de baten uit beleggingen gedaan met behulp van gelden van derden;

Van een wetsvoorstel (van den heer Mattot) houdende instelling van een gemengde commissie belast met de studie van de politieke en militaire gebeurtenissen die aanleiding hebben gegeven en geleid tot de nederlaag van 1940;

Van een wetsvoorstel (van den heer Charles-Emmanuel Janssen) er toe strekkende de oorlogswezen als « kinderen van het vaderland » te erkennen;

Van een wetsvoorstel (van den heer Vande Wiele) tot aanvulling van artikel 8 der wet van 3 Augustus 1919 met het oog op de toekenning van het recht op een vastbenoeming aan sommige tijdelijke leden van het Rijkspersoneel, vóór 10 Mei 1940, oudstrijders en leden van de actieve verzetsbeweging van den oorlog 1940-1945;

Van een wetsvoorstel (van den heer Dexters) houdende verplichtmaking van de koepokinenting;

Van een wetsvoorstel (van den heer Brunfaut) betreffende de publicatie van de bespreking in de Kamer der volksvertegenwoordigers op 20, 24, 25 en 26 Juli 1945;

Van een wetsvoorstel (van den heer Carton de Wiart) houdende toekenning van het stemrecht aan de vrouwen voor de Wetgevende Kamers.

ROUWHULDE AAN DEN HEER DE GROEVE.

ÉLOGE FUNÈBRE DE M. DE GROEVE.

De heer voorzitter staat op en spreekt voor de rechtstaande vergadering volgende rede uit :

Mevrouwen, mijne heeren, weer heeft de dood onze vergadering op een onverwachte wijze bezocht. In den nacht van Zondag op Maandag stierf onze collega de heer Alfons De Groeve, vertegenwoordiger voor het arrondissement Brugge, nadat hij in den namiddag nog het woord had gevoerd op een volksvergadering te Westkapelle.

De heer De Groeve werd geboren te Brugge op 20 October 1885, promoveerde tot doctor in de rechten aan de Universiteit te Leuven en vestigde zich als advocaat in zijn geboortestad. Maar hij wijdde zich te sterk aangetrokken door de sociale beweging en den politieke strijd om getrouw te blijven aan de balie en hij wijdde zich na enkele jaren uitsluitend aan de belangen van de christelijke arbeiders en d. Vlaamsche volksbeweging.

Op 7 Januari 1933 werd hij verkozen tot gemeenteraadslid van de stad Brugge, welke hij sedert enkele maanden ook als schepen heeft gediend. In 1938 trad hij in de Kamer der Volksvertegen-

woordigers als opvolger van den heer René De Bruyne, die gedurende vele jaren een van de vaandel dragers van de opkomende christene sociale beweging is geweest.

De korte duur van zijn mandaat en de tijdsomstandigheden hebben den heer De Groeve niet begunstigd voor de ontwikkeling van eenige opvallende werkzaamheid in deze Kamer. Maar ieder heeft zich kunnen rekenschap geven van zijn beminnelijkheid in den omgang, zijn correctheid en zijn nauwgezetheid in het vervullen van zijn mandaat. Hij is in den vollen zin een kind geweest van de katholieke Vlaamsche studentenbeweging, in de jaren van haar eersten vollen en wellicht meest vruchtbaer opbloei. Het is in de studiekringen en vergaderingen van deze schoone jeugdbeweging dat hij zijn volk, en vooral den minderen man, heeft leeren liefhebben. Het is daar dat hij zijn eerste veropenbaringen heeft ontvangen van hetgeen ware volksverheffing en maatschappelijke solidariteit is. Hij is zijn jeugdovertuigingen steeds trouw gebleven en heeft, door alle moeilijkheden heen, met toewijding den arbeid verricht die hem was weggelegd. Maar hij gaf nooit gehoor aan de verleiding van het extremisme en zijn vaderlandsche trouw heeft ook hem de kwaadwillige aanvallen niet gespaard. Als een zoon van Brugge, waar zooveel schoonheid en roem in steen is vastgelegd, had hij een gevoeligen zin voor schoonheid en een groote vereering van wat het verleden aan ons volk aan grootheid heeft geschonken.

Het leven heeft hem niet de beproevingen gespaard, maar hij heeft ze met moed gedragen, en zijn te vroeg en zoo plots heengaan is voor zijn talrijke kroost een onherstelbare ramp.

Van zijn jeugd af heb ik me persoonlijk in zijn vriendschap kunnen verheugen en ik heb de getrouwheid van zijn gevoels steeds gewaardeerd. Het is met een smartelijk gevoel dat ik hem deze afscheidshulde breng en met een levendige deelneming dat ik aan zijn beproefde echtgenoot en kinderen de sympathie betuig van u allen.

Het woord is aan den heer minister van openbare werken.

**De heer Vos, minister van openbare werken.** — Mijnheer de voorzitter, dames en heeren, de regeering sluit zich aan bij de diepgevoelde woorden van den heer voorzitter, gericht tot de nabestaanden van het betreurde medelid dezer Kamer. De heer De Groeve was een bescheiden man, hetgeen niet uitsluit dat hij ook een vaardige en bekwame strijder was voor zijn gedachten. Hij was een volbloed demokraat, die zich steeds heeft laten bezielen door de hooge tradities die aan den grondslag liggen van heel onze geschiedenis. Hij was tegelijkertijd een overtuigd Vlaamschgezinde en begreep dat het welzijn van een volk niet enkel steunt op stoffelijke welvaart maar tevens op de geestelijke ontplooiing van al zijn gaven en bewaakheden.

De wijze waarop hij in den dood gegleden is is inderdaad een zinnebeeld van de plichtgetrouwheid waarmede hij zijn openbaar mandaat heeft vervuld.

Wij zijn diep getroffen door dit afsterven en de regeering biedt evenzeer als u, mijnheer de voorzitter, aan zijn nabstaanden de betuiging van haar diep rouwbeklag aan.

#### DECLARATION DU GOUVERNEMENT,

#### VERKLARING VANWEGE DE REGEERING.

**De heer voorzitter.** — Ik geef het woord aan den heer eerste-minister voor een verklaring namens de regeering.

**De heer Van Acker, eerste-minister.** — Mevrouwen, mijne heeren, de politieke crisis, die sedert drie maanden het land heet verleid, heeft gansch bijzonder het noodige werk van wederopbouw gehinderd en vertraagd.

Voor de regeering komt het er op aan een gedeelte van den verloren tijd terug in te winnen. Zij stelt er echter prijs op, vooraf, bij den aanvang van deze verklaring, kennis te geven van haar wil te laten overgaan tot wetgevende verkiezingen. Zij zal het aanleggen en het herzien van de kiezerslijsten doen bespoedigen; zij zal maatregelen voorstellen die strekken tot het beperken van beroepsvorderingen en tot het verkorten van sommige termijnen. Zij zal U, in de eerste plaats, vragen het reeds uitgewerkte ontwerp dat er hoofdzakelijk toe strekt de incivieken hun stemrecht te ontnemen, goed te keuren. Het ware onbillijk dat zij, die twijfel hebben gekoesterd omtrent 's lands lotsbestemming, tijdens den oorlog, verguhting zouden bekomen zijn toekomst te beïnvloeden. Het onontbeerlijk administratief en rechterlijk werk zal in het begin van de maand Maart klaar zijn.

Op dit tijdstip zullen de verkiezingen plaats hebben.

Tijdens de weinige maanden die ons nog scheiden van bedoelden vervaldag, stelt de regeering er prijs op de doelstelling, die zij zich had voorgenumen in haar ministerieele verklaring van de maand Februari jongstleden, na te streven, en tevens meer in het bijzonder sommige vraagstukken, die zoo spoedeisend als belangrijk zijn, op te lossen.

Eerst en vooral, staat zij erop het werk van financieele uitzuivering, dat sedert tien maanden wegens politieke crisissen al te vaak werd vertraagd, te voltooien.

De regeering zal de door den heer Eyskens ingediende ontwerpen, waaromtrent een belangrijke meerderheid van de Kamer zich gunstig had uitgesproken, weer opvatten en zij staat er op ze tijdens de eerstvolgende weken te laten goedkeuren.

De regeering stelt zich eveneens tot taak, in het begin van de maand November, op het bureau der beide Kamers de begrotingen in te dienen, om zodoende het land tot de financieele en fiscale wettelijkheid te doen terug keeren.

Dadelijk na behandeling van de financieele ontwerpen, zal de regeering de Kamers vragen hun krachtsinspanning voort te zetten en over te gaan tot het onderzoek van de verschillende ontwerpen betreffende de schadeloosstelling voor oorlogsschade, molest aan goederen en personen, die zij zinnens is hun voor te leggen. Daaronder bevindt zich ook het ontwerp betreffende het statuut van den politieke gevangene.

Niettegenstaande de sedert de maand Februari bekomen uitslagen blijft de hervatting van het economisch leven steeds ondergeschikt aan de stijging van de kolenvoortbrengst. Een beslissende poging om de werkkraft op te voeren door het aanwenden van Duitsche krijgsgevangenen en door beroep te doen op buitlandsche arbeiders wordt thans doorgevoerd. Die poging moet slagen.

Van stonde aan, mag aangekondigd worden dat met ingang van October zal aangevangen worden met de maandelijksche uitdeeling van huiskolen en dat de ter beschikking van de bevolking gestelde hoeveelheid gas zal verhoogd worden.

De tot nog toe geböekte uitslagen maken het mogelijk een merkelijke verbetering op textielgebied aan te brengen. Met ingang van de maand September zullen producten in tamelijke groote hoeveelheden en tegen vastgestelde prijzen ter beschikking gesteld worden van hen wier inkomsten minder dan 36,000 frank 's jaars bedragen. De markt zal, vervolgens, gestadig en geleidelijk uitgebreid worden.

Zonder vooralsnog een volkomen terugkeer tot de handelsvrijheid te kunnen beloven, zal de regeering zich inspannen om zoo snel als het mogelijk is sommige der belemmeringen, die thans de transacties bemoeilijken, op te heffen. Aldus is zij van zins de regeling betreffende de in- en uitvoervergunningen leniger te maken; de tijdens de bezetting ingevoerde regelingen betreffende de handelspolitie af te schaffen en de vrije inschrijvingen in de handelsregisters toe te staan, op voorwaarde dat een attest van burgertrouw worde voorgelegd. (*Zeer well! op de liberale banken.*)

Bedoelde economische verbeteringen dienen gepaard te gaan met nieuwen vooruitgang op het stuk van ravitaillering.

Ten deze zal eveneens een krachtsinspanning naar meer vrijheid worden doorgevoerd. In September zal de verkoop van visch volkomen vrij zijn en het is niet uitgesloten dat in October de rantsoenering van het brood afgeschaft worde.

Wat de landbouw betreft, zal de terugkeer tot de vrijheid en tevens de afschaffing van de thans vigeerende reglementeringen trapsgewijze geschieden, naar gelang de omstandigheden het mogelijk maken.

De regeering hecht er ten zeerste aan de arbeiderswereld meer en meer te betrekken in de oplossing der groote economische en sociale vraagstukken die haar bezorgdheid gaande maken. Zij heet vertrouwen in de wijsheid van die wereld en wenscht de voortzetting van een vertrouwbare samenwerking, die reeds gelukkige uitslagen mocht boeken.

Zoo zal zij onder meer de syndicale vereenigingen verzoeken haar te helpen bij het vaststellen der prijzen, met het oog op het aanleggen van een index der kleinhandelsprijzen.

Ten aanzien van de ambtenaren, zal de regeering dezelfde beginselen toepassen. Zij zal eerlang overgaan tot een volledige herziening der weddeschalen van de magistraten en van het Rijkspersoneel. Zij staat er op haar ambtenaren behoorlijk te betalen en te eischen dat zij ijver voor hun werk alsmede een volmaakte beroepsnauwgezetheid aan den dag leggen.

De regeering stelt er prijs op krachtadig de administratieve zuivering voort te zetten. Deze moet ten laatste op het tijdstip der verkiezingen beëindigd zijn.

Nu artikel 115 van het Wetboek van strafrecht toegelicht werd, moet de repressie der economische samenwerking in een beslissend stadium treden.

Het land vraagt dat de groote schulden onmiddellijk en onmiddoogend vervuld worden. De regeering zal er voor zorgen dat dit wettelijkheid worde.

Bewuste krachtadigheid ten overstaan van de groote schulden zal gepaard gaan met een streven naar inschikkelijkheid tegenover hen die slechts kleine misdrijven begaan hebben. Zoo zullen de regels der rechtvaardigheid nagekomen worden en zal tevens de atmosfeer, die zwart op 's lands bedrijvigheid drukt, opgeklaard worden.

Daar de regeering wenschte het hare bij te dragen tot de oplossing van een der neteligste vraagstukken uit het Belgisch politiek leven, zal zij binnen de maand een paritaire schoolcommissie instellen, die afgevaardigden van het officieel en van het vrij onderwijs zal omvatten. Deze commissie zal ermee belast zijn over een kort tijdsbestek gezamenlijke oplossingen voor te stellen voor aangelegenheden betreffende het onderwijs met inbegrip ook van die welke verband houden met het technisch onderwijs.

Haar politiek van vriendschap en nauwe samenwerking met haar verbonden voortzettend, zal de regeering binnen kort de bekrachtiging voorstellen van het Charter der vereenigde naties, dat te San-Francisco uitgewerkt werd.

De regeering zal tevens krachtdadig het recht opeischen voor België om zijn deel te mogen hebben in de herstelprestaties die het overwonnen Duitschland in alle rechtvaardigheid gehouden is te betalen aan de door hem verwoeste en ten gronde gerichte landen. Van stonde aan verklaart zij dat België het recht heeft zijn deel te hebben in de exploitatie van sommige Duitsche rijkdommen en geen enkel middel om het even welk ongebruikt wil laten, om rechtmatige schadeloosstelling te bekomen voor het doorstaan lijden en de door het land gebrachte offers.

Het Belgische leger zal aan de bezetting van Duitschland deelnemen. Het zal binnen kort heringericht worden. Zijne opvattingen, methodes en kadere dienen verjongd. (*Zeer wel op dezelve banken.*)

De officieren en soldaten, die ten gevolge van het oorlogsgebeuren in de geallieerde legers ingelijfd werden, zullen zich eerstdaags bij de Belgische troepen komen voegen en de soldaten die in Ierland verblijven zullen binnen kort naar het land terugkeeren.

De regeering zal loyaal alle regels der democratie toepassen, maar zij is ook voornemens de democratie krachtdadig te verdedigen en de pogingen van neo-fascisme om het even van waar ze komen, te beteugelen. (*Zeer wel op de socialistische banken.*)

Zij rekest op haar meerderheid om haar in hare taak te helpen. Zij wenschte dat de oppositie aan opbouwende kritiek zal doen en hare bedrijvigheid zal controleren.

Ziedaar de essentiële taken die de regeering zich voorneemt, en den geest waarin zij ze wil aanvaarten.

Het land heeft behoefte aan eendracht, orde, kalmte, tucht en arbeid.

De regeering is er zich van bewust op die wenschen te kunnen ingaan. (*Applaus op de banken der meerderheid.*)

Mesdames, messieurs, la crise politique qui a divisé le pays depuis trois mois a éngièrement entravé et retardé l'œuvre de reconstruction nécessaire.

Il s'agit, pour le gouvernement, de regagner une partie du temps perdu. Cependant, il entend d'abord, au seul de cette déclaration, indiquer sa volonté de faire procéder aux élections législatives. Il fera hâter la confection et la révision des listes électorales; il proposera des mesures tendant à limiter les recours et à diminuer certains délais. Il vous demandera, en ordre principal, d'approuver le projet, déjà élaboré, qui a pour objet essentiel de priver les inciviques de leur droit de vote. Il serait injuste que ceux qui ont joui des destinées de la Belgique, au cours de la guerre, fussent autorisés à influencer son avenir. Le travail administratif et judiciaire indispensable sera terminé au début du mois de mars.

C'est à cette époque que les élections auront lieu.

Durant les quelques mois qui le séparent de cette échéance, le gouvernement entend à la fois poursuivre les objectifs qu'il s'était fixés dans sa déclaration ministérielle du mois de février dernier, et plus spécialement résoudre certains problèmes dont l'urgence est égale à l'importance.

Tout d'abord, il entend compléter l'œuvre d'assainissement financier, trop souvent retardée depuis dix mois par les crises politiques.

Reprenant les projets déposés par M. Eyskens et sur lesquels une importante majorité de la Chambre s'est prononcée favorablement, le gouvernement compte les faire adopter durant les toutes prochaines semaines.

Le gouvernement se donne également pour tâche de déposer les budgets sur les bureaux des deux assemblées au début du mois de novembre, afin que le pays rentre dans la légalité financière et fiscale.

Dès que la discussion des projets financiers sera terminée, le gouvernement demandera aux Chambres de poursuivre leur effort et d'examiner les différents projets relatifs à la réparation des dommages de guerre, aux biens et aux personnes, qu'il compte leur soumettre. Parmi ceux-ci se trouvera celui relatif au statut du prisonnier politique.

Malgré les résultats obtenus depuis le mois de février, la reprise de la vie économique reste toujours conditionnée par l'augmentation de la production du charbon. Un effort décisif,

tendant à augmenter la main-d'œuvre par l'emploi des prisonniers allemands et par l'appel aux travailleurs étrangers, est en cours. Cet effort doit réussir.

Dès maintenant, il est permis d'annoncer que la distribution mensuelle du charbon domestique commencera à partir du mois d'octobre et que la quantité de gaz mise à la disposition de la population sera augmentée.

Les résultats obtenus jusqu'ici permettent d'apporter une sensible amélioration dans le domaine du textile. A partir du mois de septembre, les produits en quantités relativement abondantes et à des prix fixés seront mis à la disposition de ceux dont les revenus sont inférieurs à 36,000 francs l'an. Le marché sera, par la suite, continuellement et progressivement élargi.

Sans pouvoir dès à présent promettre un retour complet à la liberté du commerce, le gouvernement s'efforcera de supprimer aussi rapidement que possible certaines des entraves qui rendent aujourd'hui les transactions difficiles. C'est ainsi qu'il compte assouplir la réglementation relative aux licences d'importation et d'exportation; supprimer les réglementations édictées pendant l'occupation en ce qui concerne la police du commerce et permettre les libres inscriptions aux registres du commerce sous la condition de la production d'un certificat de civisme. (*Très bien sur les bancs libéraux.*)

A ces améliorations économiques doivent correspondre de nouveaux progrès en matière de ravitaillement.

Dans ce domaine, également, un effort vers la liberté plus grande sera poursuivi. En septembre, la vente du poisson sera entièrement libre, et il est possible qu'en octobre le rationnement du pain soit supprimé.

En ce qui concerne l'agriculture, le retour à la liberté, et avec lui la suppression des réglementations actuellement en vigueur, se fera au fur et à mesure que les circonstances le permettront.

Le gouvernement entend fermement associer de plus en plus intimement le monde du travail à la solution des grands problèmes économiques et sociaux qui le préoccupent. Il a foi dans sa sagesse et souhaite la continuation d'une collaboration confiante, qui, déjà, a donné d'heureux résultats.

C'est ainsi, notamment, qu'il demandera aux organisations syndicales de l'aider à fixer les prix qui permettront d'établir un index des prix de détail.

Vis-à-vis des fonctionnaires, le gouvernement appliquera les mêmes principes. Très prochainement, il procédera à une révision complète des barèmes des traitements des magistrats, fonctionnaires et agents des services publics. Il entend payer convenablement ses serviteurs et exiger d'eux, en même temps que l'ardeur au travail, une parfaite conscience professionnelle.

Le gouvernement entend poursuivre activement l'épuration administrative. Celle-ci doit être terminée au plus tard au moment des élections.

Maintenant que l'article 115 du Code pénal a été interprété, la répression de la collaboration économique doit pouvoir entrer dans une phase décisive. Ce que le pays demande, c'est que les grands coupables soient poursuivis immédiatement et sans faiblesse. Le gouvernement veillera à ce qu'il en soit ainsi.

Cette fermeté à l'égard des grands coupables sera accompagnée d'un souci d'indulgence vis-à-vis de ceux qui n'ont commis que de petits délits. Ainsi, les règles de la justice seront observées en même temps que sera clarifiée une atmosphère qui pèse lourdement sur les activités du pays.

Désireux de contribuer à la solution d'un des plus irritants problèmes de la vie politique belge, le gouvernement créera, endébut le mois, une commission scolaire paritaire, comprenant des représentants de l'enseignement officiel et de l'enseignement libre. Cette commission sera chargée de proposer, dans un court délai, des solutions d'ensemble aux questions relatives à l'enseignement, y compris celles qui concernent l'enseignement technique.

Poursuivant une politique d'amitié et d'étroite collaboration avec ses alliés, le gouvernement vous proposera bientôt de ratifier la Charte des Nations unies, élaborée à San-Francisco.

Il entend également réclamer fermement le droit, pour la Belgique, d'obtenir sa part dans les réparations que la justice obtient de l'Allemagne vaincue à payer aux pays qu'elle a ravagés et ruinés. Il affirme, dès à présent, le droit de la Belgique de participer à l'exploitation de certaines richesses allemandes et n'entend abandonner aucun moyen, quel qu'il soit, d'obtenir des compensations légitimes aux souffrances endurées et aux sacrifices consentis par le pays.

L'armée belge participera à l'occupation de l'Allemagne. Elle sera prochainement réorganisée. Il faut aussi qu'elle soit renforcée dans ses conceptions, ses méthodes et ses cadres. (*Très bien sur les mêmes bancs.*)

Les officiers et soldats que les nécessités de la guerre ont intégrés dans les armées alliées rejoindront incessamment les forces militaires belges et les troupes se trouvant en Irlande rentreront bientôt au pays.

Le gouvernement appliquera loyalement toutes les règles de la démocratie, mais il entend aussi défendre fermement la démocratie et réprimer les tentatives de néo-fascisme d'où qu'elles viennent. *(Très bien sur les bancs socialistes.)*

Il compte sur sa majorité pour l'aider dans sa tâche. Il souhaite que l'opposition le critique d'une manière constructive et contrôle son activité.

Telles sont les tâches essentielles que se propose le gouvernement, tel est l'esprit dans lequel il entend les entreprendre.

Le pays a besoin d'union, d'ordre, de calme, de discipline et de travail.

Le gouvernement a conscience de pouvoir répondre à ses vœux. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

DÉPÔT DE RAPPORTS. — INDIENING VAN VERSLAGEN.

**M. De Winde.** — J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre le rapport sur les projets de loi autorisant des régularisations et des transferts, résulant certains crédits ouverts pour l'exercice 1944 et allouant des crédits supplémentaires pour des dépenses se rapportant aux exercices 1943 et antérieurs et à l'exercice 1944.

*Vertaling :*

De heer De Winde legt ter tafel het verslag over de ontwerpen van wet houdende machtiging tot regularisatiën en overdrachten, vermindering van zekere voor dienstjaar 1944 uitgetrokken kredieten, zoomede toekenning van bijkredieten voor uitgaven met betrekking tot 1943 en vorige dienstjaren, alsmede dienstjaar 1944.

— Impression et distribution.

Drukken en ronddeelen.

**M. Philippart.** — J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre le rapport sur le projet de loi modifiant pour 1945 certaines dispositions qui intéressent la fiscalité provinciale et communale.

*Vertaling :*

De heer Philippart legt ter tafel het verslag over het ontwerp van wet tot wijziging voor 1945 van zekere bepalingen betreffende het provinciaal en gemeentelijk belastingwezen.

— Impression et distribution.

Drukken en ronddeelen.

DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT. — REGERINGSVERKLARING.

*Discussion. — Bespreking.*

**M. le président.** — Nous abordons la discussion de la déclaration du gouvernement.

La parole est à M. Fischer.

**M. Fischer (à la tribune).** — Mesdames, messieurs, je souhaite que le débat qui va se dérouler soit aussi bref que la déclaration que je suis amené à faire devant vous.

Le groupe socialiste de cette assemblée tient à affirmer une confiance unanime dans le gouvernement qui vient de se présenter devant la Chambre. Son programme étant en tous points semblable à celui du gouvernement précédent, auquel nous avons accordé notre appui total, nous n'avons aucune espèce de raison pour refuser notre appui et notre concours au gouvernement nouveau. Bien au contraire. Notre comportement d'appui et de confiance est la conséquence logique de l'éclatant témoignage d'estime, de confiance et d'admiration que la majorité des deux Chambres a apporté, il y a quelques jours, à l'homme qui, avec un haut souci de patriotisme, une dignité et une modération impressionnante, a courageusement accompli ses devoirs constitutionnels dans le grave épisode de l'histoire que nous avons vécu.

Maintenant que la crise qui a agité les esprits a pris fin au sein de cette assemblée, l'instant est venu de reprendre le travail législatif, c'est-à-dire nous efforcer, ce qui doit être le désir de tous les bons Belges, de dégager notre malheureux pays des conséquences désastreuses de la guerre qui nous fut imposée.

L'accomplissement de cette tâche va requérir du parlement un effort intense d'énergie, de clairvoyance, de compréhension de l'intérêt national, et de continuité dans l'action. Il nous faut, en effet, ainsi que le gouvernement nous y convie, assurer la reprise de la vie économique du pays, des finances saines et un équilibre budgétaire indispensable à la stabilité de notre devise monétaire, ainsi qu'à la pratique d'une politique axée sur l'esprit de justice.

Il faut aller au secours des victimes de la guerre, il faut édifier un système de réparations afin que nos interventions soient équitables et que, dans la mesure du possible, elles couvrent les pertes et les dommages subis.

Il nous faut gagner la bataille du charbon, préserver nos populations de l'instabilité et de l'exagération des prix de vente afin que les revenus des travailleurs soient adaptés à des conditions

normales et humaines de vie. Il nous faut poursuivre et intensifier une politique d'épuration, non seulement pour l'assainissement moral de nos populations, mais aussi pour mériter la confiance que les grandes puissances alliées nous ont témoignée, quand à tout moment de cette guerre, elles ont compris que le gouvernement et le peuple belges, loin de se résigner à l'acceptation du fait accompli, ont au contraire donné l'exemple d'une résistance qui a sauvé l'honneur du pays. Il nous faut élever et agrandir la réglementation de la sécurité sociale qui doit protéger les travailleurs intellectuels et manuels contre tous les risques qui pèsent sur leur laborieuse existence. Il nous faut préparer l'éducation civique et morale de la jeunesse au climat de la démocratie, en intensifiant l'enseignement civique. Il nous faut frapper de la déchéance politique tous ceux qui pendant l'occupation et l'oppression ont fait preuve d'incivisme. A cet égard, les déclarations que vient de faire M. le premier ministre nous donnent une pleine et confiante satisfaction. J'ajouterai, messieurs, qu'il nous faut aussi appeler à l'égalité dans la vie publique et dans la vie civile les femmes qui, aussi bien que les hommes, ont lutté et souffert pour que vive la Belgique.

Mesdames, messieurs, cette tâche législative paraît immense et semblerait dépasser la durée d'une session parlementaire normale. Le gouvernement n'en juge pas ainsi, et il a raison. Il peut accomplir cette tâche avec nous. Le parlement a l'autorité, la capacité, la possibilité, et je veux dire aussi la volonté d'aider le gouvernement dans cette tâche. Cette autorité parlementaire que d'aucuns contestent dans un langage qui a un singulier relent de rexisme, nous est donnée par la Constitution. Nous n'entendons pas prolonger notre mandat législatif. Nous sommes désireux de solliciter au plus tôt du peuple cette capacité dans un pays où tous les pouvoirs émanent de la nation. Le triomphal succès emporté par le Labour Party anglais est pour nous un indice singulièrement encourageant du grand mouvement qui précipite les peuples libres vers des solutions audacieuses que le socialisme ose proposer aux hommes de demain. Mais ces fortes espérances ne peuvent nous détourner de nos obligations d'accomplir immédiatement les tâches que requiert l'intérêt public.

Nous sommes, je le répète, qualifiés politiquement pour nous atteler à ce vaste programme gouvernemental. Mais à côté de l'autorité de fait, je puis dire que ce parlement-ci possède aussi l'autorité morale, et pour le prouver je ne puis que me référer aux hommages que MM. Devèze et le ministre des affaires étrangères ont réservés au parlement actuel quand ils ont dit qu'un tiers des membres de cette assemblée ont payé de leur vie ou de leur liberté leur attachement à la patrie.

Nous nous efforcerons aussi d'apporter à celui-ci l'effort de concision et de coordination afin que le gouvernement puisse mener sa tâche à bonne fin.

Cette tâche est particulièrement lourde, mais c'est une des raisons, précisément, pour que notre appui et notre collaboration soient accordés au gouvernement et soient inspirés des mêmes sentiments et de la même volonté, résumés dans cette formule : Servir le pays! *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

**M. le président.** — La parole est à M. Carton de Wiart:

**M. Carton de Wiart (à la tribune).** — Mesdames, messieurs, la déclaration ministérielle que nous venons d'entendre est d'une singulière sécheresse.

A la première ligne, elle se borne à faire une courte allusion à la crise que le pays traverse depuis trois mois. A la dernière ligne, elle conclut : « Le pays a besoin d'union ».

En effet, le pays a besoin d'union. Le grand parti auquel j'ai l'honneur d'appartenir a toujours compris, mieux qu'aucun autre, que dans certaines conjonctures exceptionnellement difficiles ou critiques, il importe de grouper toutes les bonnes volontés en une action gouvernementale commune et d'écarter ou du moins d'ajourner les divergences d'ordre secondaire.

Faut-il rappeler qu'à cet égard le parti catholique a toujours donné l'exemple? Ayant pratiqué une politique d'union à la naissance de notre indépendance nationale, il y est resté fidèle même après qu'en 1846 le parti libéral s'en fut définitivement détaché. Quand survint la guerre de 1914-1918, bien que notre parti disposât à ce moment à la Chambre d'une majorité absolue — forte de 12 ou 13 voix, — il n'hésita pas à ouvrir spontanément les rangs du gouvernement aux partis d'opposition. J'ai moi-même le souvenir d'avoir, en compagnie de M. de Broqueville, réglé à Saint-Pierre-broeck, en janvier 1916, avec MM. Hymans et Vandervelde, les termes d'un accord gouvernemental qui fut conclu au nom des trois partis, accord que nous avons été tous attentifs à respecter et qui prolongea ses effets après la libération et la victoire.

Cette fois encore, mesdames et messieurs, en septembre dernier, comprenant la nécessité de l'union et faisant abstraction de certains scrupules, nous n'avons pas hésité à mettre la main dans la main des autres partis, acceptant la participation communiste au gouver-

nement. Nous avons accepté plus récemment qu'un premier ministre fut choisi dans un groupe qui n'est pas le plus nombreux au parlement.

Nous l'avons fait, reconnaissant qu'à l'heure qu'il est, le salut du pays justifie — de la part des bons citoyens — beaucoup de concessions et de sacrifices. Ne vivons-nous pas dans une Europe chaotique, où le statut international de la Belgique demeure incertain, où nos droits à des réparations, à des compensations, à de justes rectifications de frontières sont encore problématiques?

Ne sommes-nous pas dans un pays meurtri, dans un pays malade, où le redressement économique et le redressement moral sont lents, très lents, à s'accuser, et où des menées aveugles, lorsqu'elles ne sont pas criminelles, développent des germes de désordre, de scission et de séparatisme? Devant tous ces risques et ces périls, il convient de grouper autour de l'autorité toutes les forces vives du pays pour faire une patrie plus forte et plus saine.

Il n'a pas dépendu de nous, messieurs, que cette politique d'union nationale ne fut poursuivie. Ma's l'union nationale, pour justifier sa raison d'être et répondre à sa définition, suppose l'adhésion à certains principes essentiels et le respect des conditions fondamentales auxquelles est subordonnée la vie même de la nation. Je vois que l'honorable M. Devèze me fait un signe d'assentiment. Il se rappelle assurément, comme moi, ce qui s'est passé en novembre 1921. A cette époque, j'avais l'honneur de l'avoir à mes côtés, dans un gouvernement qu'on appelait celui de l'union sacrée, comme ministre de la défense nationale. Nous occupions un secteur de la zone rhénane avec nos troupes bien coordonnées, mais nous rencontrions dans cette zone une résistance tenace et redoutable de la part des forces secrètes allemandes, qui ne se considéraient pas comme vaincues et qui y provoquaient à tout instant des conflits et souvent des attentats. Cependant le parti socialiste, aveugle comme il l'a été si souvent, victime de ses rêves de pacifisme et d'internationalisme, s'était laissé leurrer par le régime que le Reich avait imaginé en se camouflant en une république socialiste et démocratique. Vous préchiez, messieurs les socialistes, l'antimilitarisme aux jeunes recrues que nous appelions sous nos drapeaux. Vous leur distribuez des drapeaux et des insignes portant l'image symbolique du fusil brisé. Catholiques et libéraux jugèrent qu'une telle méconnaissance d'un principe essentiel du gouvernement : le souci de la défense nationale, ne permettait pas dans de telles conditions de continuer la collaboration avec vous. Et à la suite d'un incident qui se produisit à La Louvière, nous primes congé de nos collègues socialistes. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Lahaut. — Degrelle a fait le même discours en 1939!

M. Carton de Wiart. — C'était en novembre 1921, et le pays consulté approuva notre attitude. Oui, il existe, je le répète, un certain nombre de principes qui sont essentiels à la vie d'un gouvernement digne de ce nom et sans le respect desquels l'union nationale ne peut se justifier.

Or, que s'est-il passé pendant ces derniers mois? En quoi a consisté la crise à laquelle fait si discrètement allusion la déclaration ministérielle? Tout se réduit à ceci : c'est que le gouvernement de l'honorable M. Van Acker, avec une inconscience vraiment coupable, a ouvert et conduit à la Chambre le plus inconcevable et le plus déplorable des débats, un débat manifestement inconstitutionnel, qui n'a connu, je crois, aucun précédent dans l'histoire d'aucun pays parlementaire, un débat qui ne pouvait qu'éciabousser la couronne et la dynastie en même temps que le gouvernement de 1940, un débat qui ne pouvait qu'être nuisible à notre prestige à l'étranger, ainsi qu'à la concorde entre les citoyens. Ajoutez que ce débat était d'une inutilité évidente, ce qui achevait de le condamner. Nous l'avons dit et répété. Nous vous avons adjuré, messieurs le premier ministre, d'éviter ce débat. Vous l'avez voulu! Vous saviez cependant qu'il ne pouvait aboutir à rien d'utile. Vous saviez que le parlement n'a pas le droit de prononcer la déchéance. Quant au Roi, n'a-t-il pas déclaré, dans sa lettre du 14 juillet au Prince Régent, qu'il n'entendait pas se soustraire à sa haute charge, et que seule la volonté nationale, s'exprimant régulièrement et sans équivoque, pourrait l'amener à déposer cette haute charge dont la Nation l'a revêtu?

Vous n'aviez même pas l'excuse ou le prétexte de chercher, par ce débat, à sortir de la situation juridiquement boiteuse, créée par la prolongation de la Régence, puisque la confirmation des pouvoirs du Régent se trouvait réglée depuis plusieurs jours par le vote du projet de loi interprétant l'article 82 de la Constitution.

Obstinément, vous avez voulu ce déplorable débat qu'on a appelé sur vos bancs un déballeage. Vous l'avez longuement et systématiquement poursuivi, d'abord sous la forme du réquisitoire du premier ministre, puis du plaidoyer *pro domo* du ministre des affaires étrangères, et le tout complété par les hors d'œuvre du ministre de l'intérieur. (*Rires.*)

Pourquoi, pourquoi donc ce débat? Quand je cherche à lui trouver une explication quelque peu raisonnable, savez-vous la seule que je trouve? C'est que, monsieur Van Acker, lors de votre dernière visite à Sankt-Wolfgang, d'après ce que vous venez de nous dire vous-même, vous avez mis le Roi devant ce dilemme : ou bien vous

abdiquez, ou bien s'ouvrira un débat parlementaire où je révélerai des faits qui sont relatifs à l'entrevue de Berchtesgaden et à votre déportation en juin 1944.

Si le Roi, placé devant cette option, avait cédé à votre menace, car je veux écarter une expression plus dure encore, son abdication n'aurait-elle pas été interprétée comme l'aveu d'une faute qu'il n'a pas commise? Il a repoussé d'un mot un tel marchandage. Et vous-même, pour ne pas avoir le démenti de la position que vous avez prise et de l'option que vous avez proposée au Roi, vous avez institué et poursuivi ici ce lamentable débat. C'est ce que nous ne pouvons pas oublier, ni pardonner. (*Vive approbation à droite. Rumeurs sur les bancs socialistes.*)

C'est pourquoi les ministres catholiques, en parfait accord avec leurs amis politiques, ont estimé qu'il ne leur était pas possible d'accepter la solidarité d'une politique aussi attentatoire aux principes mêmes de nos institutions constitutionnelles. C'est pourquoi, quelques jours avant que vous n'engagiez ce débat, — et vous l'avez engagé à la veille même de la première célébration de notre fête nationale depuis la libération, ce qui achevait de le rendre plus odieux, — les ministres catholiques, dès le 17 juillet, ont donné leur démission.

Et maintenant, que restera-t-il, je vous le demande, de ces journées qui ne s'effaceront pas de nos annales?

M. Gillifly. — Il restera le pays, au delà du Roi et des catholiques.

M. Carton de Wiart. — Il en est résulté d'abord un irritant réveil des événements de mai 1940, et du funeste malentendu qui s'était traduit dans la première partie de la résolution de Limoges. Il en est résulté aussi la preuve évidente, qu'après l'effondrement français du 18 juin 1940, le gouvernement de l'époque a envisagé — pour ne pas dire plus — des négociations avec l'Allemagne, négociations auxquelles le Roi lui-même ne s'est pas prêté.

Si quelqu'un a pu sortir atteint en quelque mesure par tout ce que nous savons aujourd'hui à ce sujet, ce n'est assurément pas le Roi. Quel intérêt pouvait présenter d'ailleurs, pour une solution de la question royale, tout ce qui nous a été dit ici au sujet des événements de 1940, et que M. le ministre Spaak a développé à longueur de séances? M. le premier ministre ne nous a-t-il pas déclaré que, le 10 mai dernier, connaissant aussi bien qu'aujourd'hui tout ce qui s'était passé en 1940, il s'apprêtait à ramener le Roi à Bruxelles? C'est qu'il estimait donc qu'il n'y avait pas lieu de retenir de ce chef un grief contre le chef de l'Etat. (*Interruptions diverses sur les bancs de la majorité.*)

Restaient vos prétendues révélations au sujet de Berchtesgaden et de la déportation du Roi. Vous nous avez apporté, quoi? Des preuves? Non. Des indices, ce que vous avez appelé vous-même des présomptions, des présomptions déduites de quelques petits papiers interprétés et commentés dans un sens tendancieux, et dont vous prétendez conclure à une abdication forcée dont ne veut pas la grande majorité de l'opinion. A celle-ci, vous voulez faire croire que le Roi a joué la carte allemande, alors qu'elle reste convaincue, aujourd'hui comme hier, qu'il a toujours joué la carte belge! (*Très bien! à droite. — Interruptions et rumeurs sur les bancs socialistes.*)

De toute cette querelle, l'ordre du jour que la droite unanime a déposé a fait justice. Cet ordre du jour a affirmé que nous tenions ce débat pour inconstitutionnel et nuisible et que nous demeurions indéfectiblement attachés à la monarchie et à la dynastie.

M. Lahaut. — C'est fini tout cela, c'est jugé.

M. Carton de Wiart. — Il vous plaît de tourner la page et de fermer la parenthèse et je comprends bien que le gouvernement, ayant commis cette lourde faute, serait très désireux qu'on n'en parlât plus! Hélas! cette faute continue et continuera à peser de tout son poids sur notre vie nationale.

Dans l'espoir d'étouffer ou d'atténuer cette faute, vous avez insisté, au lendemain de ce débat, pour que les ministres catholiques retirent leur démission. Vous leur avez proposé — et M. Van Acker ne me démentira pas — de reprendre leur place au sein du gouvernement. Avec une parfaite dignité, les ministres catholiques ont refusé.

M. Huysmans. — Ils étaient de l'avis de M. Van Acker.

M. Carton de Wiart. — Leurs six portefeuilles demeuraient sur la plage comme des épaves après la tempête.

M. Huysmans. — Vraiment? Comme des épaves?

M. Carton de Wiart. — Il y a des ramasseurs d'épaves, monsieur Huysmans. Il s'en trouve toujours. (*Rires à droite.*)

Déjà, les communistes s'apprêtent à jouer ce rôle. Et pourquoi pas? Ils étaient les vainqueurs de ce combat. C'était leur politique qui avait triomphé. N'oubliez pas qu'ouvrant cette campagne, dès le 1<sup>er</sup> mai, à Verdiers, M. Lalmand, ministre du ravitaillement, réclamait dans un meeting l'abdication du Roi, alors que celui-ci était encore soumis à ce moment à une dure et dangereuse captivité.

Le 5 mai, le bureau du parti socialiste suivait son exemple et, quelques jours après, c'était la Fédération libérale de l'arrondissement de Bruxelles qui entrait aveuglément dans le jeu.

**M. Lahaut.** — On s'était mis d'accord avant. (*Hilarité sur les bancs libéraux et socialistes.*)

**M. Carton de Wiart.** — Vous aviez bien orchestré votre campagne. Et je comprends, dans ces conditions, que, le combat fini, votre organe officiel, le *Drapeau rouge* (*exclamations sur les bancs libéraux et socialistes*) s'adressant à M. Van Acker dans un article intitulé : « Défaite des réactionnaires » (*interruptions sur les mêmes bancs*).

Les réactionnaires, c'est nous, messieurs (*rires*), et nous acceptons ce vocable, s'il veut dire que nous réagissons et que nous continuerons à réagir contre la politique communiste et ses tendances! (*Applaudissements à droite.*)

Voici donc ce qu'imprimait le 1<sup>er</sup> avril le *Drapeau rouge* :

« Le gouvernement aurait offert une image plus exacte du pays si M. Van Acker, tenant davantage compte de la répartition des forces démocratiques qui le soutiennent, avait accru la représentation communiste. Il y aurait en outre gagné en cohésion et en autorité. » (*Rires à droite.*)

Mais M. Van Acker ne s'est pas laissé séduire par ces oburgations et il a trouvé sans peine d'autres mains toutes prêtes à recevoir les portefeuilles à l'abandon. Il a récompensé d'abord les libéraux de leur docilité en leur faisant largesse de deux de ces portefeuilles. (*Exclamations et protestations sur les bancs libéraux.*) Puis, il a distribué les autres à trois personnalités qui, dans cette curieuse combinaison, ne représentent qu'elles-mêmes. (*Très bien! à droite.*)

Ces personnalités, il les a choisies en raison des attaches qu'on leur connaissait ou qu'on leur avait connues avec le parti catholique, libéral, espérant créer ainsi, par un machiavélisme un peu naïf, une équivoque dont personne d'ailleurs, ni dans le pays, ni au parlement, ne sera la dupe. (*Nouvelle approbation à droite.*)

Mesdames, messieurs, nous voici donc dans l'opposition. (*Ah! ah! ironiques sur les bancs de la gauche et de l'extrême gauche.*)

**M. Lahaut.** — Et vous y resterez jusqu'à la fin de vos jours?

**M. Carton de Wiart.** — En attendant, nous sommes en droit de vous demander de respecter notre liberté de parole et tous les droits d'une opposition parlementaire qui fait preuve d'un désintéressement et d'une dignité que l'opinion publique a parfaitement compris et appréciés. (*Très bien! à droite.*)

Quant au caractère que nous entendons donner à cette opposition, elle sera...

**M. Huysmans.** — ... bienveillante.

**M. A. Devèze.** — ... ferme, vigilante et constructive comme toutes les oppositions.

**M. le président.** — Je vous en prie, messieurs, n'interrompez pas ainsi le débat à tout moment.

**M. Carton de Wiart.** — Oui. Elle sera vigilante dans le contrôle et constructive dans la critique.

**M. Van Glabbeke,** ministre de l'intérieur. — Il suffit de lire la *Libre Belgique* pour être fixé à cet égard.

**M. Carton de Wiart.** — Elle sera digne d'un grand parti qui, mieux qu'aucun autre, possède l'expérience et connaît les responsabilités du pouvoir, et qui se sait capable de reprendre, quand il le faudra, la tâche du gouvernement qu'il a toujours exercée avec honneur. (*Ah! ah! sur les bancs de la gauche et de l'extrême gauche.*)

Oui, nous tiendrons compte, dans notre opposition, de toutes les difficultés de l'heure, et le souci qui, pour nous, domine tous les autres, sera celui de l'intérêt public. (*Très bien! à droite.*)

Le *Drapeau rouge*, auquel je m'excuse de revenir encore...

**M. Lahaut.** — C'est une bonne réclame pour le journal. (*Hilarité.*)

**M. Carton de Wiart.** — Le *Drapeau rouge* prenait à partie les réactionnaires que nous sommes, nous juge à sa mesure : « Ils s'apprennent, disait-il y a quelques jours, à s'adonner à l'obstruction, peut-être même au sabotage des institutions. »

Nous voici donc accusés, par les communistes, de vouloir saboter nos institutions, que leur parti, comme chacun le sait, défend avec tant de sollicitude! (*Nouvelle hilarité.*)

**M. Beaufort.** — Vous vous y entendez en sabotage.

**M. Van den Eynde.** — Pendant la guerre, oui, nous avons saboté.

**M. Carton de Wiart.** — Rassurez-vous, monsieur Lahaut, nous n'entendons pas pratiquer le sabotage de nos institutions, ni même nous livrer à l'obstruction!

J'ai noté à la lecture les principaux passages de la déclaration ministérielle, et je ne vois aucun inconvénient à vous signaler brièvement, et dès maintenant, les préoccupations dont nous nous inspirerons en ce qui concerne les problèmes qui y sont rencontrés.

Sur le plan de notre politique extérieure, nous serons très attentifs à tout ce qui peut maintenir et même consolider les bons rapports avec nos grands alliés, avec tous nos grands alliés et à toutes les méthodes pratiquées qui pourront assurer la paix et la sécurité internationales. Nous veillerons, notamment, à ce que la question d'une entente régionale dans cette Europe nord-occidentale, dont la Belgique est en quelque sorte le pivot, reçoive au plus tôt sa solution, tant pour notre sauvegarde territoriale que pour notre prospérité économique. Nous sommes d'avis qu'il faut museler l'Allemagne, qui s'est révélée comme un animal de proie, et ce n'est pas nous qui ferons obstacle à ce que le Reich soit désarticulé.

En tout cas, dans cette zone rhéno-westphalienne, toute proche de nous, nous souhaitons voir organiser un régime spécial qui favorisera à la fois les exigences de notre sécurité et nos droits à des récupérations et à des compensations matérielles que nous avons chèrement achetées.

Ce souci rejoint, au point de vue militaire immédiat, celui d'avoir enfin une armée belge qui ne soit pas morcelée et dispersée, mais qui, groupée dans des cadres solides et rajeunis, puisse occuper effectivement cette zone ou ce secteur de la Rhénanie où se localisent de façon spéciale nos intérêts de sécurité et de réparations.

**SUR DIVERS BANCs** : Une armée qui soit nationale!

**M. Carton de Wiart.** — Oui, une armée véritablement nationale.

Après onze mois de libération, il est très regrettable qu'un plus grand résultat n'ait point été réalisé à ce point de vue. (*Très bien! à droite.*)

S'il s'agit de notre politique intérieure, la déclaration d'aujourd'hui, adoptant un tout autre ton que celui entendu au cours du débat sur la question royale, nous annonce que le gouvernement fera hâter la composition et la révision des listes électorales et que les élections auront lieu en mars prochain.

M. le premier ministre s'est rendu compte de la très mauvaise impression produite dans le pays par son langage d'il y a quelques jours, proclamant brutalement : « Vous n'aurez pas d'élections. » Cette façon dictatoriale n'est pas dans nos principes. Elle n'est pas non plus dans nos goûts. Aujourd'hui, le gouvernement a déchanté. Il envisage, nous dit-il, la limitation des recours et la diminution des délais. Nous insisterons pour que cette limitation et cette réduction soient faites de façon à permettre, comme nous le croyons possible, que des élections à tous les degrés, et auxquelles, bien entendu, les femmes participeront, puissent être fixées avant cette date.

D'une manière générale, nous veillerons à ce que le gouvernement et le parlement en reviennent le plus tôt possible au jeu normal de nos institutions.

Bientôt viendra à expirer la loi du 20 mars 1945 sur les pouvoirs exceptionnels. Cette loi, nous l'avons votée lorsqu'elle nous était demandée par un gouvernement d'un'on nationale.

Mesdames, messieurs, vous pensez bien qu'il ne sera pas question pour nous de proroger ou de renouveler ces pouvoirs exceptionnels.

**SUR LES BANCs COMMUNISTES** : Nous nous passerons de vous!

**M. Carton de Wiart.** — Si telle est votre intention, vous prouverez une seule chose : c'est que vous faites bon marché du droit de contrôle qui est la fonction principale des Chambres. Si vous voulez contrarier ce retour à l'exercice d'une activité parlementaire régulière, vous justifierez le reproche fait aux communistes de vouloir introduire chez nous les mœurs et les méthodes que nous avons vues à l'œuvre dans les régimes totalitaires. (*Très bien! sur les bancs catholiques.*)

Je relève dans la déclaration gouvernementale le passage que voici : « Désireux de contribuer à la solution d'un des plus irritants problèmes de la vie politique belge, le gouvernement créera, endéans le mois, une commission scolaire paritaire, comprenant les représentants de l'enseignement officiel et de l'enseignement libre. » Ce n'est pas la première fois qu'une pareille formule est annoncée. J'ai connu, pour ma part, plusieurs commissions de ce genre, et je crois même qu'il en existe actuellement une, créée par M. Julius Hoste, et qui n'a jamais été dissoute, et qu'il aurait donc suffi de rappeler à l'activité. Vous allez en constituer une autre. Soit! Il est assurément plus facile pour vous de créer une commission de plus que de nous annoncer des solutions équitables et satisfaisantes à la coexistence de l'enseignement officiel et de l'enseignement libre, que nous souhaitons voir se développer tous deux dans un régime d'égalité et de loyale coopération, dans une même recherche du progrès intellectuel, culturel et civique de nos jeunes générations.

Quoi qu'il en soit, et sans attendre les délibérations de cette nouvelle commission, il est une mesure qui devrait être prise sans retard, dans le domaine de notre enseignement technique. Nous sommes

tous d'accord, je crois, pour ranimer notre production. Nous savons tous que la véritable richesse de ce pays, c'est son travail. Nous comprenons tous l'importance que représente, pour notre économie nationale, la formation d'une main-d'œuvre qualifiée. La sagesse serait de développer, de galvaniser et de perfectionner l'enseignement technique, et d'y attirer de plus en plus la jeunesse, qui encombre nos établissements d'enseignement supérieur et moyen, tandis que, même dans nos régions les plus industrielles, les écoles et les cours professionnels sont très insuffisamment appréciés et suivis.

Or, que voyons-nous? C'est que le gouvernement, aujourd'hui même, a réduit de 75 à 60 p. c. les subventions attribuées à l'enseignement technique libre et à l'enseignement technique provincial et communal, plaçant ainsi les professeurs de ces écoles et de ces cours dans une situation d'infériorité tout à fait injustifiée et qui apparaît moins défendable encore à un moment où l'Etat se préoccupe, avec raison, d'assurer à ses fonctionnaires un sort digne des services qu'ils rendent au pays et qui soit en rapport avec le coût de la vie. Aussi, demandons-nous qu'une solution intervienne à ce sujet, sans que les intéressés aient à attendre les études d'une nouvelle commission, qui est encore dans les limbes. *(Très bien! à droite.)*

La déclaration rencontre le problème financier, qui est évidemment primordial. Elle annonce que les projets présentés par M. Eyskens seront repris. Je crois être l'interprète, non seulement de mes amis politiques, mais aussi de très nombreux collègues siégeant sur d'autres bancs, en rendant ici hommage aux efforts prodigués par M. Eyskens afin de grouper, dans un ensemble de projets bien coordonnés, tout un système de redressement financier, qui doit permettre la sauvegarde de notre franc, le franc de tous, et garantir pratiquement à notre devise cette parité effective de la livre sterling à 176 francs, sur laquelle doit être axé tout notre avenir monétaire. Ces projets financiers, tous ceux qui ont participé aux travaux de la commission des finances savent avec quelle compétence et quelle compréhension M. Eyskens les a présentés et défendus. *(Très bien! sur divers bancs.)* Ces projets sont à pied d'œuvre. Il convient croyons-nous, que le parlement en aborde l'examen sans désespérer, et pour notre part, sous réserve, bien entendu, des retouches et des modalités d'application qui pourront être proposées, nous y voyons une base solide de notre assainissement financier.

Mais tout le problème de cet assainissement financier n'est pas là. Voici que la pression des prix vient d'entraîner une hausse générale de 20 p. c. des salaires, ce qui compromet déjà la parité, du moins théorique, de notre monnaie. Il est singulièrement fâcheux, dans ces conditions, qu'après onze mois de libération nous ne soyons pas encore saisis d'un seul budget, pas plus pour 1946 que pour 1945.

**M. Embise.** — A qui la faute?

**M. Carton de Wiart.** — Nous en sommes réduits à vivre à l'aveuglette et au jour le jour, en continuant à voter des crédits provisoires, sans que le parlement soit en mesure d'en connaître l'emploi précis ni de contrôler les dépenses de l'Etat.

Un tel système, loin d'engager les divers départements ministériels à la prudence dans les dépenses, favorise les abus de toutes sortes. Nous voyons, en effet, se développer dans beaucoup de domaines une politique de facilité inquiétante. Nous voyons proliférer des services, des missions, des offices, qui, souvent, font double emploi et dont beaucoup survivent aux circonstances qui avaient, au cours ou au lendemain de l'occupation, motivé leur création. Tout employé temporaire cherche à devenir définitif. Les offices parasitaires, et souvent parasitaires, enflent leurs cadres et attribuent à leurs fonctionnaires des avantages qui provoquent la jalousie compréhensible des fonctionnaires des services réguliers. Comment justifier la pléthore persistante de certains services de guerre? Tout près d'ici, au palais des beaux-arts, de spacieux et très beaux locaux ont été réquisitionnés par l'autorité belge et sont occupés par un service de la censure. Il s'agit de la censure des correspondances, dont on ne voit plus guère la nécessité et dont la survivance entrave si fâcheusement les relations d'affaires et aussi les relations privées. Ce seul service compte, m'assure-t-on, 600 employés, encadrés par tout un état-major qui demande, lui-même, une augmentation de personnel. Que coûte un pareil service? Pour quelle utilité?

Quant au domaine du ravitaillement, c'est toute une armée d'inspecteurs, de contrôleurs, de vérificateurs, qui représente une charge énorme pour le Trésor, et dont la démobilisation devrait être progressivement entreprise.

**M. Huysmans.** — Quel est le ministre qui a maintenu cet organisme?

**M. Carton de Wiart.** — Nous restons aussi, malgré la demande qui en a été faite, sans informations précises au sujet des accords qui ont été conclus avec les alliés et de leur incidence sur nos finances publiques. Par quels chiffres se soldent, à ce point de vue, nos engagements et nos créances? Le retour à l'équilibre budgétaire,

auquel doivent tendre tous nos efforts, suppose, comme une condition préalable, ces éclaircissements qui se font trop longtemps attendre.

**M. Malstriau.** — Vous faites la critique d'un gouvernement dont vos amis faisaient partie.

**M. Carton de Wiart.** — Je ne cherche en tout ceci que l'intérêt public, et vous devriez vous associer à moi pour réclamer ces précisions qui nous manquent.

La déclaration nous apporte de nouvelles promesses au sujet du charbon. Elles réitérent celles que M. Van Acker nous avait prodiguées il y a six mois à cette tribune, en proclamant, et c'est ce qui justifiait surtout son avènement à la direction des affaires, qu'il allait sans retard gagner la bataille du charbon. Hélas! qu'avons-nous vu? Notre production était pour le mois de mars de 1,322,440 tonnes; pour le mois d'avril, elle était descendue à 1,030,470 et pour le mois de mai à 919,570 tonnes. Ce sont les chiffres que l'autre Achille, l'honorable M. Delattre donnait hier dans le *Peuple (rires)* et que nous avons donc tout lieu de tenir pour exacts. A les prendre, il ne nous paraît pas du tout que la bataille du charbon soit gagnée ou à la veille de l'être. Tel est bien le sentiment des ménagères auxquelles on mesure parcimonieusement le combustible, le gaz et l'électricité. Tel est aussi l'avis de nos industriels, dont la moitié des usines et fabriques se trouvent condamnées de ce chef au chômage, au moment où tant de besoins pressants réclament d'être satisfaits. C'est au même moment que les socialistes multiplient les propositions de nationalisation de nos entreprises. Pensez-vous que ce soit là un moyen d'encourager la confiance et de ranimer nos activités productrices? Personnellement, je ne le crois pas. Certes, je ne suis nullement hostile à un certain dirigisme officiel. Je le crois même nécessaire dans notre vie contemporaine si compliquée, et dont il faut ordonner les rouages. Mais que, systématiquement, pour obéir à votre doctrine collectiviste, vous prétendiez exproprier des entreprises qui ont fait leurs preuves et substituer aux efforts de l'initiative privée, avec toutes les ressources d'émulation et de progrès dont celle-ci est douée, les risques de routine et de paresse qui caractérisent les monopoles d'Etat, voilà ce qui m'inquiète! L'heure n'est pas, en tout cas, de désarmer les activités individuelles, et si le gouvernement s'engage à la suite de ses amis dans cette voie dangereuse, il nous trouvera sur son chemin pour défendre notre essor économique. *(Très bien! à droite.)*

Quant au problème social, notre passé répond de notre constant souci d'assurer de plus en plus aux travailleurs, à tous les travailleurs, un standing de vie qui soit conforme à la dignité humaine et qui reconnaisse les services qu'ils rendent à l'ensemble de la nation. Ce souci, notre parti a voulu l'affirmer plus nettement encore dans sa rénovation sous le nom de « Parti social chrétien ». Ce double titre traduit bien le sentiment profond, et même l'idéal qui nous inspire et qui, répudiant le sophisme de la lutte des classes, cherche à réaliser la fraternité entre tous les hommes venus d'une même origine divine et nés pour une même fin. Qu'il s'agisse de la classe ouvrière ou des autres classes, — et notamment des classes moyennes, — qu'il s'agisse des intellectuels ou des manuels, notre opposition ne négligera rien de ce qui intéresse le progrès social dans ses aspects d'ordre moral ou matériel.

Vous nous trouverez surtout attentifs, messieurs, à cette forme du progrès social que nous n'avez peut-être pas comprise encore dans toute sa profondeur émouvante : la politique familiale. C'est dans cet ordre d'idées que nous insistons à nouveau pour que les allocations familiales, qu'il s'agisse des salariés ou des non-salariés, soient relevées à un niveau qui corresponde à celui déjà fixé pour les prix et pour les salaires. Leurs barèmes doivent tenir compte, plus qu'ils ne le font, des charges des familles nombreuses et des services qu'elles rendent à la communauté nationale.

De même, nos lois et nos mœurs devraient encourager la présence de la mère de famille à son foyer et à son ménage et il serait de toute sagesse que le régime des allocations fut aménagé de façon à la détourner de l'usine qui n'est pas sa place ni sa fonction. *(Très bien! à droite.)*

Il y a quelques jours, tandis que nous nous expliquions ici même au sujet de la grave question qui a provoqué cette crise, il nous est arrivé de rappeler à cette tribune la trilogie que Charles Rogier a si bien formulée dans ces paroles de notre chant national : « Le Roi, la Loi, la Liberté. » A ce moment des interruptions surgirent des bancs de l'extrême gauche : « Le Roi, non, mais le Peuple! »

**M. Gailly.** — Bien sûr!

**M. Carton de Wiart.** — Notre opposition prétend, croyez-le bien, conserver à cette trilogie toute sa réalité. Quiconque connaît l'histoire de notre pays doit être pénétré de cette vérité que la monarchie est pour lui une nécessité vitale, un élément d'unité et de continuité que rien ne remplacerait et qui a contribué à la grandeur de notre nation, à sa cohésion et même à sa gloire.

**M. Gailly.** — Il en est de même pour la république dans d'autres pays. Nous avons dit : le peuple, la loi, la liberté, et nous n'avons pas ajouté : « Vive la République! »

**M. Carton de Wiart.** — Dans le triste débat qui s'est déroulé ici il y a quelques jours, le premier ministre et M. Spaak, le ministre des affaires étrangères, n'ont pas manqué, je le sais, d'affirmer leurs sentiments monarchistes et je ne mets pas leur sincérité en doute. Il n'en était pas moins paradoxal de les entendre proclamer ces sentiments au moment même où ils dépensaient toute leur autorité et toute leur éloquence à ébranler cette base même de nos institutions, qui est la monarchie constitutionnelle. Comment, à les écouter, ne pas se souvenir d'un certain personnage qui s'appelait Joseph Prud'homme et qui brandissait son grand sabre — son sabre de commandant de la garde nationale — en proclamant qu'il s'en servirait « pour défendre nos institutions et au besoin pour les combattre! » (*Rires à droite.*)

Comment ne pas nous rappeler aussi, monsieur le premier ministre, que le parti auquel vous appartenez et qui vous a porté au pouvoir a toujours la république inscrite à son programme. (*Oui! oui! à gauche.*) D'ailleurs, dans ce parti, ceux qui parlent plus librement que d'autres ne font pas mystère de ce qu'ils pensent et de ce qu'ils veulent à ce sujet.

Voici M. Sainte qui écrivait, il y a quelques jours, dans le *Monde au Travail* : « On n'a pas voulu poser le problème de la république à l'occasion du débat sur la question royale et MM. Spaak et Van Acker ont fait une profession de foi monarchiste. On ajoute que la monarchie est le seul système compatible avec le maintien de la Belgique. Veut-on nous dissimuler à tout prix que l'existence de ce régime est condamnée? Il est du reste incompréhensible que l'on foule ainsi aux pieds les sentiments républicains d'une bonne partie de la majorité parlementaire. » (*Très bien! à gauche.*)

Voici encore M. Gailly qui, dans l'*Action syndicale* et sous le titre « Vive la République » souligne la palinodie des ministres appartenant à son parti. « Pour nous, » conclut-il, « le socialisme ministériel, parlementaire ou non, reste républicain. » Etes-vous d'accord à ce sujet, monsieur le premier ministre? Que pensez-vous de l'aile marchante de la nouvelle majorité, messieurs les libéraux, et votre parti s'apprête-t-il à justifier à nouveau ce qualificatif de « banc de sable » que vous infligea jadis une parole historique?

**M.-A. Devèze.** — Vous avez de mauvaises lectures, il faut choisir mieux.

**M. Carton de Wiart.** — Méfiez-vous plutôt de la contagion, monsieur Devèze, car déjà les ministres libéraux présentent d'inquiétants symptômes!

**M. A. Devèze.** — Les libéraux sont monarchistes.

**M. Carton de Wiart.** — Le gouverneur *ad interim* du Brabant, M. Herinckx, adressa à ses administrés, le 17 juin, à un moment où le retour du Roi au pays était attendu, une proclamation qui traduisait en excellents termes les sentiments de loyalisme qui sont chers à tous les cœurs brabançons. La population fit à cette proclamation le meilleur accueil.

Il n'en fut pas de même de M. le ministre de l'intérieur qui reprocha vivement à M. Herinckx une initiative pourtant si conforme à nos traditions et à son rôle officiel. Bien mieux, au lendemain de la démission des ministres catholiques, et par une lettre du 1<sup>er</sup> août, M. Van Glabbeke vient de relever M. Herinckx de ses fonctions pour le punir d'avoir ainsi compris son serment de fidélité au Roi.

**DES VOIX A DROITE : La dictature!**

**M. Piérard.** — Ce n'est qu'à titre provisoire, vous le savez bien, que M. Herinckx avait été désigné comme gouverneur.

**M. Carton de Wiart.** — Le Sénat est saisi au sujet de cette affaire d'une interpellation de M. Pholien, qui permettra au pays d'apprécier cette nouvelle conception du gouvernement.

**M. Joris.** — Quand allez-vous parler de la déclaration ministérielle, monsieur Carton de Wiart?

**M. Carton de Wiart.** — Je vois, monsieur Joris, où le bât vous blesse. La déclaration ministérielle, je viens d'en rencontrer — au pied levé — quelques points qui m'ont paru mériter d'être discutés. Il en est d'autres auxquels je n'ai pas cru devoir m'attarder et qui constituent en réalité des vérités premières ou des lieux communs qui font partie du vocabulaire rituel de ces sortes de documents. Plutôt que de vous marquer notre accord sur des truismes évidents, m'a paru opportun de vous dire, au nom de l'opposition, ce qui différencie notre attitude de la vôtre. Et c'est ainsi que j'ai été ramené à ce problème royal, où nous avons la conviction d'exprimer le sentiment profond de la nation. (*Très bien! à droite.*)

**M. Heyman.** — C'est certain.

**M. Carton de Wiart.** — Vous savez fort bien en effet que vous n'avez pas la majorité du pays avec vous.

**M. Piérard.** — Qu'en savez-vous?

**M. Carton de Wiart.** — A plusieurs reprises, vous avez été amené à l'avouer vous-même.

Nous défendrons la monarchie et la dynastie, comme nous défendrons la loi. La loi. Toute la loi, qu'il s'agisse de la Constitution ou qu'il s'agisse de notre régime parlementaire, du retour à l'ordre, non seulement en matière administrative, mais aussi en matière judiciaire, où doivent prendre fin le plus tôt possible des méthodes exceptionnelles et dangereuses en ce qui concerne notamment les détentions et les instructions. Je n'ai pas entendu que, dans la déclaration gouvernementale, il ait été dit un mot du Conseil d'Etat. Je le regrette. (*Interruptions.*) J'espère ne pas mourir avant de voir enfin réaliser cette réforme que je considère comme infiniment désirable, car elle m'apparaît comme une protection de plus en plus utile contre l'arbitraire, contre les abus de l'autorité et aussi contre le favoritisme qui s'infiltra trop souvent dans certaines décisions et nominations ministérielles.

**M. Merlot.** — Vous avez du culot!

**M. Demoitelle.** — L'affaire Baels.

**M. Carton de Wiart.** — Quiconque est respectueux de la loi doit souhaiter cette création d'un Conseil d'Etat, qui, en ces derniers temps, nous aurait évité, par exemple en fait d'épuration, bien des tâtonnements et des contradictions.

Ce serait un honneur pour ce parlement de faire aboutir une telle réforme...

**M. Van Glabbeke,** ministre de l'intérieur. — Je vous rappellerai cela très prochainement, quand je déposerai le projet de loi sur le Conseil d'Etat. La commission que j'ai créée et installée récemment a fait diligence de façon tout à fait remarquable. J'espère que le parlement ne terminera pas sa session sans avoir doté le pays d'un Conseil d'Etat. J'espère aussi qu'à ce moment-là le groupe catholique malgré son attitude d'opposition apportera son appui à la réalisation de cet important projet.

**M. Carton de Wiart.** — Vous aurez ainsi, monsieur le ministre, attaché une belle plume à votre chapeau qui en a bien besoin. (*Vifs applaudissements et rires approbatifs à droite.*)

**M. Van Glabbeke,** ministre de l'intérieur. — Je ne porte pas de chapeau en été!

**M. Carton de Wiart.** — Nous revendiquerons aussi les droits de la liberté, de cette liberté qui assure la garantie de la personne humaine et qui n'accepte pas que celle-ci soit asservie aux prétentions abusives de l'Etat. Le peuple belge reste attaché à cette liberté, ainsi que, comme le disait déjà Granvelle, la chair tient aux ongles. Cette liberté, nous voulons qu'elle respecte le droit d'autrui. Mais nous n'entendons pas qu'elle soit entravée, sans raison décisive, par les ingérences et les usages des autorités publiques. Nous n'admettons pas la dictature d'un homme ou d'un ministre, et pas davantage, celle d'un club ou d'un parti. (*Très bien! à droite.*) La politique des pouvoirs spéciaux et exceptionnels peut favoriser de telles tendances.

**M. Huysmans.** — Soyez sérieux!

**M. Van Glabbeke,** ministre de l'intérieur. — Vous en étiez encore hier!

**M. Spaak,** ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. — M. de Broqueville, M. Jaspar et M. Pierlot ont aussi demandé des pouvoirs spéciaux.

**M. Carton de Wiart.** — Je reconnais sans peine, monsieur le ministre, qu'il est des conjonctures où les pouvoirs spéciaux se justifient, mais l'octroi de ces pouvoirs suppose une confiance entière à l'égard du gouvernement. Et, en tous cas, ces pouvoirs ne doivent pas survivre à l'impérieuse nécessité qui est leur seule excuse. Sinon, ils se heurtent à une conception et des principes constitutionnels que nous n'abdiquerons pas.

En défendant ces principes, mesdames, messieurs, nous avons la certitude de répondre à la volonté du pays et à ses intérêts permanents. Il sait pouvoir compter sur nous pour surveiller et contrôler les actes d'un gouvernement qui peut trouver ici une majorité d'occasion, une majorité passagère...

**M. Huysmans.** — Nous verrons! Wait and see!

**M. Carton de Wiart.** — Contre ce ministère, nous dresserons chaque fois qu'il le faudra, sans peur et sans reproche, ce que le public appelle déjà d'un nom que nous nous efforcerons de justifier : « L'opposition nationale »! (*Vifs et longs applaudissements à droite.*)

**M. Piérard.** — L'opposition de « Sa Majesté »!

## DEMANDE D'INTERPELLATION. — VRAAG TOT INTERPELLATIE.

**M. le président.** — Une demande d'interpellation est parvenue au bureau. En voici le texte :

Demande d'interpellation de MM. Cossée de Maulde et Hossey à M. le ministre des affaires économiques sur « la situation exceptionnelle et critique créée aux patrons cordonniers et négociants en chaussures, et par voie de conséquence à leur clientèle, par la répartition des matières et sur les mesures qu'il compte prendre d'urgence pour y remédier ».

## Traduction :

Vraag tot interpellatie van de heeren Cossée de Maulde en Hossey tot den heer minister van economische zaken, over « der uitzonderlijken en benarden toestand waarin de schoenmakersbazen en de schoenhandelaars en, diensgevolge, ook hun clientèle, verkeeren ten gevolge van de verdeling der grondstoffen en over de maatregelen die hij op het oog heeft om dezen toestand dringend te verhelpen ».

— Cette interpellation sera inscrite à la suite de celles qui figurent déjà à l'ordre du jour.

— Deze interpellatie zal ingeschreven worden na deze die reeds op de agenda verschijnen.

## DÉPÔT D'UN RAPPORT. — NEERLEGGEN VAN EEN VERSLAG.

**M. Embise.** — J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre le rapport sur le projet de loi autorisant le ministre des finances à rembourser à la Caisse d'Avances et de Prêts, les sommes confisquées à son préjudice par l'autorité allemande.

## Traduction :

De heer Embise legt ter tafel het verslag over het ontwerp van wet waarbij de minister van financiën gemachtigd wordt aan de Kas voor Voorschotten en Leeningen de sommen terug te betalen welke te haren nadeele door de Duitsche overheid in beslag werden genomen.

— Impression et distribution.

Drukken en ronddeelen.

REPRISE DE LA DISCUSSION DE LA DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT.  
HERVATTING VAN DE BESPREKING VAN DE REGEERINGSVERKLARING.

**M. le président.** — Nous reprenons la discussion de la déclaration du gouvernement. La parole est à M. de Laveleye.

**M. de Laveleye (à la tribune).** — Le groupe libéral m'a chargé de dire qu'il approuve la composition du gouvernement tel qu'il a été reconstitué et qu'il est décidé à l'aider dans sa lourde tâche. Si nous approuvons la composition du gouvernement, ce n'est pas par une pensée de vanité, qui serait bien sotte, du fait que le groupe libéral y est particulièrement nombreux, car sur les dix-huit ministres nous en avons six.

**M. Marck.** — Sept.

**M. de Laveleye.** — Et même sept si vous voulez.

UNE VOIX A DROITE : Comment sept?

**M. de Laveleye.** — Vous vous arrangerez entre vous, je n'ai pas l'habitude d'obliger les gens à avouer leurs opinions politiques. Ce qui nous satisfait dans la composition de ce gouvernement, c'est la manière suivant laquelle il a été reconstitué. Je désire souligner que ni le parti communiste, ni le parti socialiste, n'ont entendu émettre une prétention sur les portefeuilles que la droite avait contrainct les six ministres catholiques à abandonner. Si le gouvernement s'est reconstitué, c'est en offrant deux portefeuilles à mes amis libéraux et trois portefeuilles à l'Union démocratique belge. C'est donc... (protestations à droite). Il me semble que vous êtes bien nerveux sur cette question.

**M. du Bus de Warnaffe.** — Vous êtes quelque peu humoriste, monsieur de Laveleye. (Hilarité à droite.)

**M. de Laveleye.** — Cela vous gêne beaucoup d'avoir des catholiques assez indépendants pour échapper à votre discipline de parti. Je disais donc que le gouvernement s'était reconstitué en donnant deux portefeuilles à des ministres libéraux et trois à des membres de l'Union démocratique belge.

Il n'y a donc pas eu ce que dans notre jargon politique nous appelons, un glissement vers la gauche, et ce gouvernement se trouve reconstitué dans une atmosphère d'union nationale à laquelle, — messieurs de la droite, il ne manque que votre participation qu'on vous avait demandé et prié de continuer. Il n'a pas tenu au premier ministre ni à personne de nous que vous ne puissiez continuer cette collaboration au gouvernement.

Cela n'a pas tenu, ni au parti communiste, ni au parti socialiste, qui n'ont rien réclamé pour eux-mêmes. Ils ont fait preuve d'un sens politique, que le pays approuvera.

Tout cela s'est fait clairement et loyalement.

Que ce gouvernement soit animé de tendances sociales larges et progressistes, c'est évident. Qui le critiquerait? N'y a-t-il pas en ce moment un immense travail à accomplir pour fermer les plaies ouvertes par cette guerre? N'est-il pas temps de se pencher sur les misères de notre peuple?

C'est pour cela que nous avons accepté d'être au gouvernement avec les trois autres partis de la majorité. Car, voyez-vous, c'est de cela que je voudrais que cette Chambre et le pays s'occupent avant tout : les misères de notre peuple, et les mesures pour y porter remède le plus vite possible.

Vous avez fait, Monsieur Carton de Wiart, en votre qualité nouvelle — et je sais que vous la remplirez brillamment comme toutes les autres tâches que vous avez remplies dans votre longue carrière — de leader de l'opposition, un bien singulier discours.

Ce discours, vous l'avez commencé par un long exorde sur ce que nous sommes convenus d'appeler la question royale; puis vous avez fait quelques commentaires, quelques petites remarques sur la déclaration gouvernementale, et votre conclusion vous l'avez de nouveau consacrée à la question royale.

Vous avez parlé, Monsieur Carton de Wiart, du « fusil brisé ». Vous en avez parlé d'une façon peu généreuse, en rappelant sans générosité les illusions compréhensibles, honnêtes et louables que beaucoup d'idéalistes pouvaient avoir en ce temps-là. Mais, en vous écoutant, j'ai songé, moi, à un autre fusil brisé, celui de l'Allemagne, celui de cette puissance militaire, la plus terrible de tous les temps, réduite à néant, mise en pièces par l'effort commun des armées alliées, par l'effort aussi de ces braves peuples des pays occupés qui se sont dévoués corps et âme, qui se sont fait tuer la peau, qui se sont fait torturer, mettre en prison, fusiller et qui comptent tout de même un peu plus, je crois, que cette éternelle question royale! (Applaudissements sur les bancs de la majorité. — Protestations à droite.)

Messieurs, je voudrais revenir un instant à la composition du gouvernement. Je suis heureux de voir parmi les nouveaux ministres des hommes — vous les avez désignés tout à l'heure, monsieur Carton de Wiart, comme si vous aviez peur de les nommer, comme « trois individualités », et il y avait dans ce qualificatif un ton presque méprisant — des hommes qui vont partager pour la première fois les responsabilités gouvernementales, des hommes qui sont sans doute pour vous trop peu catholiques, parce que trop peu disciplinés, trop peu enclins à se plier aux exigences de votre groupe, mais qui ont risqué leur tête pendant la guerre dans la résistance, et qui ont, pour cela, droit à la confiance du pays. (Vifs applaudissements sur les bancs de la majorité. — Violentes protestations à droite.)

**De heer Verbist.** — Dat is niet hun monopolie! Er zijn er ook op deze banken die hun hoofd gewaagd hebben!

**De heer de Laveleye.** — Ik zeg toch niet het tegenovergestelde.

**M. Vergels.** — Ils ne sont pas les seuls! Nous avons risqué notre peau aussi, mais vous étiez à Londres! (Colloques.)

**M. le président.** — Messieurs, je vous en prie, cessez ces interruptions. (Le président frappe du maillet.)

**M. de Laveleye.** — Si vous me laissez parler, je vous aurais déjà dit qu'ils n'ont pas été les seuls. (Exclamations sur les bancs de la droite.) Vous ne pouvez pas mettre en doute ici ma bonne foi, ni même prétendre que j'aurais menti. Je dis que j'ai connu ces trois hommes précisément parce que j'étais, à Londres, au courant des actes de la résistance. Nul plus que moi, parce que j'ai eu la chance d'être à l'abri et de ne pas être exposé à ce que vous souffriez ici, n'a le devoir, je crois, de dire son admiration pour des hommes comme ceux-là.

À Londres, j'ai connu les risques qu'ils ont courus ici. C'est pourquoi je salue leur présence dans le gouvernement, et le pays aura la même opinion. (Applaudissements à gauche.)

Nous sommes heureux sur les bancs libéraux, et toute cette Chambre s'en félicitera, que la part d'influence des Wallons ait été maintenue et, si je souligne en passant ce point, c'est parce que je suis Bruxellois et que trop souvent à tort on reproche à mes concitoyens de ne pas se préoccuper de l'opinion de la Wallonie.

**M. Allewaert.** — On ne peut pas dire la même chose des Flamands!

**M. de Laveleye.** — Vous n'êtes pas satisfaits de la représentation flamande dans ce gouvernement? Je crois qu'elle a été très équitablement répartie.

Quelques mots encore en ce qui concerne les tâches qui incombent au gouvernement. La déclaration du premier ministre fait apparaître le gouvernement comme une sorte de gouvernement d'affaires, qui entend parler au plus pressé, qui entend régler le

problème charbonnier et les questions terriblement complexes qui se présentent au pays, et qui n'a nullement l'intention de réaliser en ce moment un programme de parti politique quelconque. M. Carton de Wiart parlait tout à l'heure du problème de certaines nationalisations. Il a pu constater, comme nous, qu'il n'en a pas été question dans la déclaration gouvernementale.

**M. Gailly.** — C'est ce que nous regrettons!

**M. de Laveleye.** — Je dirai que le gouvernement peut compter sur notre appui pour résoudre tous les problèmes. Il y a le problème angoissant du charbon. Le pays sera heureux d'apprendre par les déclarations du premier ministre qu'on peut compter sur une distribution régulière à partir du mois d'octobre.

**M. Dijon.** — Je le croirai quand je le verrai!

**M. Van Acker, premier ministre.** — Il n'y a pas une promesse que n'aie tenue. Je vous défie de citer un cas.

**M. de Laveleye.** — Avons-nous un espoir quelconque, je le demande au gouvernement, d'obtenir l'appui de nos alliés pour recevoir une part dans la répartition du charbon provenant d'Allemagne? C'est un problème auquel il faudrait que le gouvernement s'attaquât de toute urgence.

Nous avons entendu avec plaisir que la discussion et le vote des projets financiers auront lieu rapidement. Nous avons entendu également avec satisfaction que les budgets nous seraient soumis au début de novembre. Nous désirons procéder le plus rapidement possible à la discussion de ces budgets. C'est là une nécessité, et sans m'associer aux critiques que M. Carton de Wiart a formulées quant à la lenteur avec laquelle ces budgets avaient été présentés, — critiques qui atteignent les anciens ministres catholiques aussi bien que leurs collègues, — j'exprime le désir de voir la Chambre discuter ces projets le plus rapidement possible.

**M. De Winde.** — Lesquels? de 1945 ou de 1946?

**M. de Laveleye.** — Je souligne les déclarations du gouvernement au sujet de la politique financière. Je demande à M. le ministre des finances de se montrer large et généreux pour les demandes de déblocage des 40 p. c. bloqués. Lorsque ces demandes sont faites par des citoyens de ressources modestes, il faut les accueillir largement, généreusement. Ce que je dis là n'est en rien une critique de l'effort qui avait été fait courageusement par M. Gutt. Je pense que, sans les arrêtés dont M. Gutt avait pris la responsabilité devant le pays, nous serions aujourd'hui en pleine inflation. Monsieur le ministre des finances, montrez-vous généreux pour ces déblocages, surtout lorsqu'il s'agit de citoyens dont les ressources sont modestes.

**M. De Jaegere.** — Et des sinistrés!

**M. de Laveleye.** — Et des sinistrés, bien entendu.

J'ai entendu dire avec satisfaction que nous allons être, à bref délai, en possession d'un projet de loi sur les dommages de guerre et d'un projet relatif aux droits des prisonniers politiques.

C'est une nécessité absolue. Il faut que l'opinion publique sache le plus tôt possible à quoi s'en tenir en matière de dommages de guerre. Ce n'est pas qu'elle se fasse des illusions exagérées. Elle sait qu'après le désastre qui s'est abattu sur l'Allemagne, aucune espèce de réparation financière n'est à espérer. Mais elle attend que le gouvernement transforme en un projet précis et clair la promesse qu'il a faite implicitement de voir les dommages de guerre indemnisés par la communauté nationale.

La déclaration gouvernementale fait également allusion à la répression. C'est avec plaisir que nous avons appris que le gouvernement entendait faire la distinction raisonnable et nécessaire entre les grands coupables qui doivent être châtiés avec la dernière rigueur et la masse des petits délinquants secondaires pour lesquels on peut avoir quelque clémence.

Nous demandons que, le plus tôt possible, cette répression soit continuée et ordonnée suivant des normes raisonnables et que, notamment, on mette fin à cet état de suspicion générale où tout de gens sont injustement inquiétés, questionnés et soumis à des mesures souvent vexatoires. Que l'on restreigne les enquêtes aux cas véritablement importants et où existent des présomptions sérieuses, mais que l'on cesse ce système assez désagréable qui consiste à donner des coups de sonde un peu partout. Cela finit par ne plus faire prendre la répression au sérieux, mais au contraire par jeter un soupçon général sur nombre de gens qui ne méritent pas toutes ces tribulations.

Nous nous réjouissons enfin, — et cela ne vous étonnera pas, car c'est conforme à notre doctrine traditionnelle, — que le gouvernement revienne à la liberté économique, tout au moins sur le marché intérieur. Nous avons vu avec satisfaction que cette tendance avait trouvé un écho au sein du gouvernement. Renoncez,

dès que la situation le permettra, au rationnement et au contrôle de la distribution des vivres. Rappelez-vous qu'on s'est battu pour la liberté et que ce peuple a un besoin impérieux de liberté!

Moi-même, tous les jours, je constate les multiples entraves mises à la vie du citoyen. Je me demande si, trois mois après la fin de la guerre, il n'y a pas encore une censure postale à la sortie des correspondances de Belgique. Dès que la situation le permettra, supprimez les entraves et les réglementations! C'est une question psychologique encore plus que matérielle.

Il faut donner à la population l'impression qu'elle revient à une vie normale, à cette liberté pour laquelle elle a fait tant de sacrifices. (*Appaudissements sur les bancs libéraux.*)

Voilà, très simplement et rapidement, les quelques observations que mes amis m'avaient prié de vous soumettre. Et maintenant, que le gouvernement — qui se trouve devant des problèmes extraordinairement complexes — se mette à la tâche et qu'il compte sur l'activité, sur la bonne volonté, sur le patriotisme de la Chambre, opposition et majorité réunies, pour que nous guérissions les plaies de notre peuple!

Le pays veut du travail; la Chambre en demande aussi! (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

INDIENING EN LEZING VAN EEN VERSLAG.

DÉROT ET LECTURE D'UN RAPPORT.

**M. le président.** — Je vais maintenant donner la parole à M. Derbaix, qui nous donnera lecture du rapport qu'il a rédigé au nom de la commission chargée de la vérification des pouvoirs de M. Sohest, candidat venant en ordre utile après M. Winck, pour remplacer M. Lepage, décédé.

**M. Derbaix (à la tribune).** — Mesdames, messieurs, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre le rapport de la commission chargée de la vérification complémentaire des pouvoirs de M. Sohest.

Voici le texte de ce rapport:

« Mesdames, messieurs,

» Dans sa séance du 23 mai 1945, la Chambre avait validé les pouvoirs de M. Winck, suppléant de M. Lepage, décédé.

» Or, à cette date, M. Winck, était tombé victime des Allemands, dans un camp de concentration.

» M. Winck n'a donc jamais été admis comme membre de la Chambre.

» Il y a donc lieu d'appeler à la succession de M. Lepage, le deuxième suppléant de la liste sur laquelle il avait été élu.

» La commission, après vérification des pouvoirs de M. Sohest, M. Sylvain Sohest.

a l'honneur de proposer à la Chambre de l'admettre en qualité de membre effectif, en remplacement de M. Lepage.

» Le président, Le rapporteur,  
E. BLAVIER. C. DERBAIX. »

« Mevrouwen, mijne heren,

» In haar vergadering van 23 Mei 1945, had de Kamer de geloofsbriefven goedgekeurd van den heer Winck, opvolger van den heer Lepage, overleden.

» Welnu, op dien datum was de heer Winck gevallen als slachtoffer van de Duitschers, in een concentratiekamp.

» De heer Winck werd bijgevolg nooit tot lid van de Kamer uitgeroepen.

» Er moet dus, voor de opvolging van den heer Lepage, beroep worden gedaan op den tweeden opvolger op de lijst waarop hij werd gekozen, den heer Sylvain Sohest.

» De commissie heeft de eer, na onderzoek van de geloofsbriefven van den heer Sohest, aan de Kamer voor te stellen hem op te nemen als werkelijk lid, in vervanging van den heer Lepage.

» De voorzitter, De verslaggever,  
E. BLAVIER. C. DERBAIX. »

**M. le président.** — Y a-t-il des membres qui ont des objections à présenter? (*Non! non!*) En conséquence, je prie M. Sohest de bien vouloir prêter le serment constitutionnel.

PRESTATION DE SERMENT.

EEDAFLEGGING.

**M. Sohest** prête serment en français.

**M. le président.** — Il est donné acte à M. Sohest de sa prestation de serment et je lui souhaite la bienvenue dans cette assemblée.

DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT. — REGEERINGSVERKLARING.

*Reprise de la discussion. — Herneming van de bespreking.*

**M. le président.** — Nous reprenons la discussion en cours.

La parole est à M. de Kerchove d'Exaerde.

**M. de Kerchove d'Exaerde (à la tribune).** — Mesdames, messieurs, après le discours de mon ami Carton de Wiart, je puis être très bref et me borner à quelques observations.

J'ai lu, il y a trois ou quatre jours, dans un journal de Bruxelles, que le nouveau ministre de l'agriculture, M. Lefèvre, n'agirait pas en homme politique, mais en technicien, qu'il assurerait, par une politique des prix, la sécurité aux agriculteurs.

S'il s'en tient à ce programme, je lui apporte l'appui du groupe agricole dont je suis président. Il a d'ailleurs, à ce sujet, il y a deux mois, fait un excellent discours qu'il va avoir aujourd'hui l'occasion de mettre en pratique.

J'en viens maintenant au ministère du ravitaillement.

Mon intention n'est pas aujourd'hui de critiquer les divers arrêtés qui ont été pris, bien que certains d'entre eux soient véritablement catastrophiques pour nos agriculteurs. J'aurai l'occasion de le faire lors d'une interpellation que j'ai déposée. Je veux me borner à traiter la question de principe.

Lorsque M. Van Acker a constitué pour la première fois son ministère, il nous a assuré qu'aucun arrêté-loi ne serait pris sans consultation préalable et approbation de la commission compétente. Les différents ministres se sont soumis, sans exception, à cette décision. J'ai eu l'occasion de présider la commission des travaux publics, la commission de l'intérieur, la commission des affaires économiques; toujours, les arrêtés-lois leur ont été soumis. Si, au cours de l'examen, la majorité de la commission marquait une opposition, le ministre compétent retirait l'arrêté-loi ou le modifiait dans le sens désiré. Il en est d'ailleurs ainsi pour tous les ministres.

Seul, M. Laimand fait exception à cette règle.

Il a pris à lui seul à peu près autant d'arrêtés que ses collègues réunis, et cependant, malgré les promesses faites, la commission du ravitaillement n'a jamais été réunie une seule fois.

Sans doute, je sais que le ministre a constitué certaines commissions consultatives, commissions qu'il a constituées comme bon lui semblait. Certains organismes agricoles ont élevé des protestations parce qu'ils n'avaient aucune représentation au sein de ces nouveaux organismes. Chaque fois que des plaintes dans ce sens m'étaient adressées, je répondais que ces commissions n'avaient aucun caractère officiel, que M. le ministre les constituait comme bon lui semblait que c'était son droit. Mais ce qui n'est pas son droit, c'est de se moquer de la représentation nationale, car nous, comme députés, nous avons le droit strict d'être saisis des projets d'arrêtés, puisque c'est à cette condition là que nous avons voté les pleins pouvoirs.

Je demande à M. le ministre du ravitaillement si le système va persister et à M. le premier ministre s'il ne va pas mettre fin à cet abus flagrant.

Ce système est d'ailleurs la continuation de la politique inaugurée pendant la guerre par la corporation.

**M. De Schryver, bras droit de M. Meeuwissen, trône toujours au ministère du ravitaillement.** Quand mettra-t-on fin à un abus aussi criant?

J'en viens maintenant à la question des régions dévastées.

J'habite une région qui a été pour ainsi dire complètement détruite. Sur 17 églises, 16 sont en ruines.

Nous avons connu l'invasion en 1940, nous avons connu la guerre lorsque le restant du pays était libéré, nous avons connu les V 1. Eh bien, après un an de libération, nos communes sont encore dans l'état où elles se trouvaient à ce moment-là. Ce qu'il y a de plus pénible, c'est que nous vivons là au milieu de briqueteries, de cimenteries et de tuileries, trois industries qui chôment faute de charbon.

N'y aurait-il pas moyen, monsieur le ministre, de faire venir un peu de charbon dans ces régions, afin de mettre fin à cette triste situation. L'hiver est à nos portes et les granges ne sont pas reconstruites, les maisons non plus. Que vont devenir nos agriculteurs et leur récolte?

J'ai entendu, dans votre déclaration, que le projet sur les dommages de guerre serait bientôt déposé et voté.

**M. Ronse,** qui en a été le père, a toujours préconisé l'idée du rattachement des dommages de guerre au département des finances, d'y mettre un fonctionnaire diligent et souple et d'en rattacher la tactique au ministère des travaux publics. Or, vous créez un nouvel organisme; il y faudra nommer de nombreux fonctionnaires, qui ne seront pas au courant de la situation. Des mois et des mois vont ainsi être perdus et les sinistrés attendent toujours.

Vraiment, je regrette cette décision.

Puisque, et c'est par là que je termine, je parle des dommages, des destructions, qu'il me soit permis de dire un mot des dommages moraux.

L'autre jour, ici à la Chambre, j'ouvrais un journal intitulé *Le Drapeau Rouge*, et j'y lisais qu'il y a, rien que dans l'agglomération bruxelloise, 22.000 enfants qui attendent famille. C'est déplorable. N'y a-t-il pas moyen de prendre des mesures urgentes? Quand on songe que Bruxelles n'est pas une exception, on se demande ce que devient la moralité dans notre pays, et quand on se dit que la plupart de ces enfants sont atteints de syphilis, on se demande ce qu'il devient la santé publique et l'avenir de la race.

Il faudrait entre autres, comme mesure, empêcher l'entrée des salles de danse aux enfants mineurs, que nos parcs et les endroits publics soient beaucoup plus surveillés. Qu'on s'adresse à l'autorité militaire pour qu'elle prenne des sanctions, que la police des mœurs soit beaucoup plus sévère.

**M. Van Hoeck.** — C'est la commune qui doit y veiller.

**M. Eekelers.** — Non!

**M. Van Hoeck.** — Vous l'avez pourtant fait à Anvers.

**M. Eekelers.** — Oui, parce qu'il y avait l'autorité militaire, mais nous seuls ne sommes pas à même de le faire.

**M. de Kerchove d'Exaerde.** — Je ne saurais assez insister. Ce dommage moral est pour le pays encore plus nuisible que le dommage matériel. Qu'on prenne toutes les mesures pour mettre fin à une situation qui n'a que trop duré et qui risque de devenir une catastrophe pour le pays. (*Très bien! sur les bancs catholiques.*)

**M. le président.** — La parole est à M. Glineur.

**M. Glineur.** — Pour la première fois depuis soixante ans, nous avons en Belgique un gouvernement dont les réactionnaires de la droite sont exclus.

Comme la grande majorité du peuple, nous saluons avec joie cet heureux évènement qui permettra au gouvernement de mener une politique plus homogène, plus démocratique, plus conforme aux aspirations du pays.

Bien que la composition du gouvernement remanié ne reflète pas fidèlement l'actuelle orientation politique du pays, nous n'en saluons pas moins avec joie, parmi les nouveaux ministres, plusieurs démocrates sincères, dignes représentants de la résistance.

Le parti communiste accordera sa confiance au nouveau gouvernement Van Acker, qu'il soutiendra loyalement contre les menées réactionnaires d'une opposition qui, au cri de « Vive Léopold III », procède à la mobilisation de tous les traitres, des collaborateurs et de tous les néo-fascistes du pays.

Recourant aux procédés chers à Degrelle, la horde réactionnaire, en vue de saper nos institutions démocratiques, tente d'opposer le pays réel au pays légal.

Il faut déjouer cette manœuvre en organisant au plus tôt des élections qui, régulièrement préparées, donneront au pays l'occasion de prononcer un verdict définitif contre ceux qui n'hésitent pas à mettre en danger l'unité, la liberté, l'indépendance, et avec elle l'avenir de la nation.

Dans cet ordre d'idées, nous ne pouvons que regretter que la déclaration gouvernementale remette les élections au printemps prochain. La fraction communiste a l'intention de déposer incessamment sur le bureau de la Chambre une proposition de loi visant à abrégier les délais, de façon à rendre possible des élections législatives avant la fin de l'année; élections dont seront exclus les inciviques, conformément à la déclaration gouvernementale.

En ce qui concerne le vote des femmes, nous avons déposé une proposition de loi en vue de régler la question avant les prochaines élections, et nous sommes persuadés que le gouvernement et les divers groupes démocratiques de cette chambre prendront position dans le même sens.

A propos de la situation financière, notre position est connue. Nous estimons que le projet, sous la forme déposée et acceptée par la commission, est favorable aux banques et holdings et permettra à de nombreux collaborateurs économiques de sauver une large partie de leurs biens, mal acquis.

Nous comprenons le désir du gouvernement de voir régler au plus tôt cette question; néanmoins, nous sommes persuadés que le projet de loi peut être amélioré et nous nous y employerons en présentant certains amendements.

**M. le premier ministre** nous a dit tout à l'heure, que le statut du prisonnier politique serait élaboré sous peu.

C'est très bien! Mais ce statut a pour but d'assurer les droits et les revendications des prisonniers politiques.

Nous aurions voulu plus dans cette déclaration.

Nous aurions voulu que le premier ministre nous dît ce que le gouvernement compte faire pour suppléer à l'insuffisance du comité sénatorial au rapatriement, pour la rentrée urgente des derniers ressortissants politiques au pays.

Ce commissariat au rapatriement, qui s'est sans doute occupé de tout, sauf d'un rapatriement sérieux et convenable de nos prisonniers.

Il aurait été intéressant qu'il nous dise ce que l'on va faire pour remédier à la carence et à tous les défauts de l'O. N. A. C., qui travaille avec une lenteur désespérante.

En principe, le gouvernement a attribué aux prisonniers politiques rentrant de captivité, certains avantages, au point de vue allocations, vêtements, aide médicale et pharmaceutique, charbon, etc. Malheureusement, pour la plupart d'entre eux, tous ces avantages sont restés à l'état de principes, c'est-à-dire qu'ils ne reçoivent rien et que leurs réclamations restent sans écho.

Enfin, monsieur le premier ministre, ce que nous aurions voulu vous entendre dire, c'est que le scandale de laisser réduire à la mendicité les veuves et les orphelins de nos fusillés et de nos morts en captivité allait cesser.

Les prisonniers politiques et toutes les victimes civiles de la guerre espèrent beaucoup de leur nouveau ministre, qui aura à cœur de remédier d'urgence à cette lamentable situation, qui ne fait pas du tout honneur au bon renom de notre pays.

Nous avions espéré que la déclaration gouvernementale aurait donné des apaisements au sujet du déblocage des petits avoirs qui, ne l'oublions pas, avait été promis pour décembre 1944.

On a invoqué contre le déblocage, l'augmentation massive de la circulation fiduciaire et l'inflation qui en résulterait; or, nous constatons aujourd'hui que la quasi totalité des petits avoirs se trouve encore bloquée et la circulation fiduciaire dépasse néanmoins 60 milliards et continue d'augmenter.

Nous signalons une fois de plus que le blocage par trop rigide des petits et moyens avoirs influence très défavorablement la reprise économique. Nous pourrions citer de nombreux cas de prisonniers de guerre, prisonniers politiques ou déportés obligatoires, pour ne prendre que ceux-là, alors qu'ils n'étaient pas au pays au moment où ces mesures ont été prises, ont leurs petits avoirs de 40, 50 ou 60,000 francs, qui constituaient leurs fonds de roulement pour leur commerce ou leur petite industrie, bloqués, et sont par conséquent dans l'impossibilité de se remettre au travail.

Nous espérons que le ministre des finances proposera, au cours des semaines qui viennent, des mesures de nature à mettre fin à l'injustice et aux iniquités actuelles, car n'oublions pas que les gros avoirs n'ont pas été bloqués.

Nous notons avec plaisir, la perspective de voir augmenter considérablement la production dans plusieurs secteurs essentiels, principalement le charbon et le textile.

Pour développer la production, il est essentiel de :

- 1° Mettre fin au freinage dicté par des intérêts monopolistes.
- 2° De mettre en concordance les augmentations de salaires en rapport avec le développement de la production.
- 3° D'associer le monde du travail à la gestion des entreprises, comme déjà on l'a associé à la solution des grands problèmes économiques et sociaux.

Nous saluons les premières augmentations de salaires accordées aux travailleurs de l'industrie privée. Nous attirons cependant l'attention du gouvernement sur le régime de très bas salaires qui existe dans les administrations publiques de l'Etat, des provinces et des communes.

La situation, au point de vue des traitements alloués au personnel enseignant, et en particulier, celle de ceux qui débutent dans cette carrière, est de loin en rapport avec les réalités du coût de la vie.

Nous estimons aussi, qu'il est indispensable de mettre en concordance avec le coût de la vie, les pensions et autres allocations sociales. C'est très bien d'augmenter les salaires, mais pouvons-nous un instant concevoir que des vieux pensionnés, invalides mineurs, des veuves, des orphelins puissent vivre décemment avec des allocations de 400, 500 ou 600 francs par mois?

Pour ce demi-million de personnes qui sont maintenant réduites à la mendicité, il faut aussi prendre des mesures argentées.

Nous pensons qu'une indemnité de vie chère de 500 francs par mois devrait leur être accordée à bref délai.

Nous nous réjouissons en même temps que nous saluons la décision prise par le gouvernement d'établir un index des prix de détail aussitôt que les prix auront été établis en collaboration avec les représentants des travailleurs et des consommateurs.

En effet, sans un index reflétant fidèlement le coût réel de la vie, il est impossible d'adapter les salaires aux prix.

Nous saluons aussi, dans le domaine de l'épuration, l'intention du gouvernement de poursuivre immédiatement et sans faiblesse les grands coupables. Mais il ne faut pas que, comme plusieurs fois déjà, on s'en tienne aux promesses. La plupart des principaux collaborateurs économiques que chacun connaît, sont encore en liberté.

Il ne faut pas laisser subsister l'impression qu'on cède à leurs menaces de chantage ou que l'on hésite devant leur puissance. Il faut les arrêter immédiatement, les placer au plus tôt en état d'accusation.

Jusqu'ici aucun secrétaire général n'a été jugé, or, voilà bientôt un an que le pays est libéré.

On s'obstine à sévir contre les lampistes et c'est en vain que sur la liste des exécutés on cherche les noms des traîtres notoires.

Ce n'est qu'en commençant à sévir contre les principaux coupables qu'on fera accepter au pays les mesures d'indulgence en faveur des moins responsables.

Le gouvernement, une fois de plus, affirme sa volonté de doter le pays d'une armée rajeunie dans ses conceptions, ses méthodes et ses cadres. Cela signifie : doter le pays d'une armée démocratique, mais il faut dire qu'une armée démocratique ne peut exister aussi longtemps que des officiers réactionnaires pourront impunément poursuivre les menées subversives et néo-fascistes dont les Graff et consorts ont donné récemment l'exemple d'une façon particulièrement spectaculaire.

On a dit que des mesures avaient été prises en vue de nous souhaitons ardemment que le pays ait connaissance des mesures prises et populariser celles-ci afin de démontrer la volonté du gouvernement de sévir rigoureusement contre les factieux de tout genre.

Rénovez, épurez l'armée, cela signifie mettre fin à la collusion qui existe entre elle et des organisations nettement fascistes, tel que le M. N. R.

Dans sa déclaration, M. le premier ministre nous dit que nos soldats rentreront bientôt d'Angleterre. Nous voudrions savoir s'il est dans les intentions du gouvernement d'y envoyer de nouvelles troupes?

M. Van Acker, premier ministre. — Non.

M. Glineur. — Dans l'affirmative, nous en aurions demandé les raisons, car nous pensons qu'on peut aisément instruire nos soldats dans le pays même, et éviter ainsi des réflexions qui ne sont pas toujours favorables au principe d'indépendance de notre pays.

Nous saluons l'intention du gouvernement de poursuivre une politique d'amitié et de collaboration avec les nations unies.

Il y a quelques jours, à Potsdam, les trois grandes puissances démocratiques ont manifesté solennellement leur volonté de collaborer en faveur de la paix et de la restauration du monde.

Il est de l'intérêt de la Belgique de participer loyalement et aussi largement que possible à cette œuvre grandiose.

Dans cet ordre d'idées on doit regretter que plusieurs journaux puissent impunément mener une campagne haineuse et calomnieuse contre notre puissante alliée l'U. R. S. S.

Il est certain que la tolérance injustifiable dont il fait preuve à l'égard de cette presse néo-fasciste est de nature à nuire à l'indispensable collaboration entre toutes les nations unies et ne peut que nuire au resserrement des liens entre l'U. R. S. S. et la Belgique.

Nous aimons à croire que le gouvernement sévira impitoyablement contre ceux qui mettent en danger un rapprochement qui est, incontestablement, tout à l'avantage de notre pays.

A Potsdam, les trois Grands ont mis l'Espagne franquiste au ban de la société. Quelle leçon pour ceux qui, chez nous, ont tout fait pour que nous rétablissions des relations diplomatiques normales avec le gouvernement fasciste de Madrid.

L'heure est venue de tenir à son égard le langage ferme qui s'impose en mettant, nous aussi, le gouvernement franquiste au ban de la société et en exigeant que le criminel de guerre Degrelle nous soit livré sans plus tarder.

Pour terminer, nous exprimons le vœu que dans le soutien du nouveau gouvernement Van Acker se réalisera, non seulement au sein du parlement, mais également dans le pays, l'union loyale, étroite et agissante de tous les démocrates fermement résolus à faire échec aux visées réactionnaires et néo-fascistes d'une opposition démagogique résolue à ne pas s'embarrasser quant au choix des moyens.

Quel que soit le masque dont ils s'affublent, quel que soit le chef qu'ils se choisissent, en Belgique, les ennemis de la démocratie et de la liberté ne passeront pas. (Applaudissements sur les bancs communistes.)

ORDRE DES TRAVAUX. — ORDE DER WERKZAAMHEDEN.

M. le président. — Mesdames, messieurs, il y a encore de nombreux inscrits dans la discussion en cours.

Il sera donc difficile de terminer aujourd'hui. Nous devons cependant voter demain et faire un effort en vue de terminer le débat en cours vers 17 heures ou 17 h. 30 au plus tard.

Ik stel voor, mevrouwen, mijne heeren, het debat over de regeeringsverklaring morgen te eindigen, en dit wel op die wijze dat wij om vijf uur, ten laatste half zes, een stemming zouden kunnen houden. Ik moet echter aan de Kamer mededeelen dat er nog tien sprekers ingeschreven zijn. Ik veronderstel evenwel dat verschillende der ingeschreven sprekers en misschien meestal er zullen aan houden slechts korten tijd aan het woord te blijven, zoodanig dat het mogelijk zal zijn op een degelijk uur tot de stemming over te gaan.

**De heer Dierkens.** — Is de lijst der redenaars afgesloten?

**De heer voorzitter.** — Nog niet. Het woord is aan den heer Gelders.

**De heer Gelders.** — Ik meen, mijnheer de voorzitter, dat wij morgen namiddag de vergadering zouden kunnen beginnen met het beperken van den spreektijd. Ik doe deze opmerking omdat de bijzonderste redenaars van de oppositie die aan het woord zijn geweest en die nochtans allen talentvolle advocaten zijn, verplicht zijn geweest op het debat van de voorgaande weken terug te komen om den tijd te kunnen gebruiken welke hun voor een spreekbeurt toegekend was. In die voorwaarden meen ik dat wij goed zouden doen bij den aanvang van de vergadering de spreektijd te beperken.

**De heer Dierkens.** — Is de lijst der redenaars afgesloten?

**De heer voorzitter.** — Nog niet. Het is nog te vroeg om het te doen, want het zou kunnen gebeuren dat de uitschenaars van de leden van de regering aanleiding geven tot repliek vanwege niet ingeschreven leden. Ik zal in alle geval trachten te zorgen dat de vergadering van morgen niet langer dure dan tot half zes.

Au nom de la commission du travail parlementaire, et après entente avec le gouvernement, je vous propose que les projets fiscaux soient examinés en séance publique à partir de jeudi de la semaine prochaine, étant entendu que la Chambre siègerait matin et après-midi. Nous siégerions jeudi et vendredi et les débats continueraient mardi matin et après-midi ainsi que les jours suivants. J'espère que la Chambre se ralliera à cette manière de voir. Nous nous trouvons, en effet, devant des projets fiscaux qui ont été préparés avec soin et longuement examinés en commission. Non pas que ces projets ne peuvent être examinés dans une discussion approfondie en séance publique, mais j'estime pourtant que l'examen très approfondi en ayant été fait, la discussion de ces projets ne doit pas être poussée avec excès au cours de la séance publique.

Si nous n'aboutissons pas de la façon que je viens de vous exposer, nous ne pourrions transmettre ces projets au Sénat avant la fin du mois et le Sénat à son tour ne pourrait vraisemblablement en assurer le vote avant la fin de l'année. L'intérêt général nous commande donc de faire un effort sérieux dans ce sens. La Chambre est-elle d'accord? (*Assentiment.*)

Ik stel aan de Kamer voor de bespreking van de financiële ontwerpen op Donderdag van de aanstaande week aan te vangen, met dien verstande dat de Kamer 's morgens en 's namiddags zou zetelen, zoodanig dat die bespreking binnen de twee weken zou kunnen geëindigd worden. Op die wijze zouden die ontwerpen vóór het einde dezer maand naar den Senaat kunnen verzonden worden.

Zoo de Kamer dit voorstel inwilt en zoo wij er in slagen het te verwezenlijken, dan zou het parlement een degelijk werk verricht hebben. Is de Kamer daarmee akkoord? (*Instemming.*)

La parole est à M. Hossey.

**M. Hossey.** — Monsieur le président, je crois qu'une séance est prévue pour les interpellations.

**M. le président.** — C'est exact.

**M. Hossey.** — J'ai, avec mon collègue M. Cossée de Mau/de, déposé une demande d'interpellation qui revêt une urgence assez grande. Puis-je demander la fixation de cette interpellation à la séance la plus proche?

**M. le président.** — Plusieurs interpellations figurent à l'ordre du jour. J'examinerai dans quelle mesure il me sera possible de vous donner satisfaction. Si votre interpellation ne doit pas prendre un grand développement, nous pourrions la fixer à la fin d'une séance.

**M. Hossey.** — Elle ne prendra certainement pas un grand développement, monsieur le président.

**M. le président.** — Dans ces conditions, je m'entendrai avec le ministre compétent, avec la volonté de vous donner satisfaction.

**M. Hossey.** — Je vous remercie, monsieur le président.

PROPOSITION DU BUREAU. — VOORSTEL VAN WEGE HET BUREAU.

**M. le président.** — Une proposition de loi de M. Behogne tendant à l'institution de la carte professionnelle pour voyageurs de commerce et d'industrie a été renvoyée le 28 juin 1939 à la commission des affaires économiques.

Depuis, le Sénat nous a transmis, le 20 avril de cette année, un projet de loi portant création d'une carte d'identité professionnelle

pour le voyageurs de commerce. Ce projet a été renvoyé à la commission du travail et de la prévoyance sociale qui a désigné M. Heyman comme rapporteur.

Pour éviter toute confusion, je vous propose, mesdames, messieurs, de renvoyer la proposition de M. Behogne à la commission du travail et de la prévoyance sociale. (*Marques d'assentiments.*)

Il en sera donc ainsi.

Un wetsvoorstel van den heer Behogne strekkende tot invoering van de beroepskaart voor handelsreizigers werd op 28 Juni 1939 verwezen naar de commissie voor de economische zaken.

Sedertdien, heeft de Senaat ons, op 20 April van dit jaar, een wetsontwerp overgemaakt houdende invoering van een beroepsidentiteitskaart voor de handelsreizigers. Dit ontwerp werd verwezen naar de commissie van den arbeid en de sociale voorzorg, die den heer Heyman tot verslaggever heeft benoemd.

Om elke verwarring te vermijden, stel ik u, mevrouwen, mijne heeren, voor het wetsvoorstel van den heer Behogne te verwijzen naar de commissie voor den arbeid en de sociale voorzorg. (*Instemming.*)

DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT. — REGERINGSVERKLARING.

*Reprise de la discussion. — Hervatting van de bespreking.*

**M. le président.** — Nous reprenons la discussion de la déclaration du gouvernement. La parole est à M. Hoyaux.

**M. Hoyaux (à la tribune).** — Mesdames, messieurs, il y a quelques jours, à la radio, l'honorable premier ministre lançait un appel au travail « dans l'ordre, la discipline et la concorde ». En écoutant ce discours, j'ai eu l'impression qu'il s'adressait à tous, aux parlementaires aussi. Je veux donc essayer de répondre à sa demande, qu'il a d'ailleurs formulée avec une sincérité à laquelle il me plaît de rendre hommage.

Aujourd'hui, le porte-parole de la droite a affirmé que l'opposition serait « nationale, digne et désintéressée », mais en apparaissant par la suite comme un propagandiste zélé du *Drapeau rouge*, il a essayé de lancer quelques flèches avec l'intention évidente de disloquer la majorité.

**M. Lahaut.** — Nous ne voulons pas de ce propagandiste pour *Le Drapeau rouge*.

**M. Hoyaux.** — Les banderilles ont peu porté et l'on peut dire que la température de cette assemblée a heureusement baissé depuis une quinzaine de jours. Il sera donc désormais possible à cette Chambre d'examiner certains problèmes, sans cette passion aveugle, qui l'empêche souvent d'entendre la voix du bon sens et sans cette colère qui est toujours mauvaise conseillère.

L'impression qui se dégage de la déclaration gouvernementale que nous venons d'entendre est qu'il y a beaucoup de pain sur la planche, qu'il faut travailler, qu'il faut mettre les bouchées doubles. On demande donc à la Chambre de se montrer bien sage pour regagner le temps perdu. Il faut, en effet, résoudre le problème financier, assurer la rentrée des impôts, élaborer le budget pour 1946, mettre au point les politiques étrangère, militaire et coloniale, poursuivre l'épuration du pays, remettre en route la machine économique et résoudre l'importante question du charbon. Le groupe auquel j'appartiens aidera le gouvernement dans la tâche importante qu'il se propose de réaliser.

Mais les membres de l'exécutif ont intérêt, afin d'éviter toute équivoque à s'expliquer sur certains problèmes qui demain peuvent passionner l'opinion publique. C'est là la raison principale pour laquelle je me propose d'examiner quelques questions dont l'importance — j'ose l'espérer — n'échappera à personne.

Nous lisons dans la déclaration que pour aboutir à une augmentation de la production du charbon, on va employer dans les mines du sud des prisonniers allemands. La presse a annoncé ce matin que 30,000 prisonniers environ seraient mobilisés.

J'approuve cette décision, car sa mise en application constituera une aide sensible — momentanée évidemment — dans le secteur de la production du charbon. Pendant le mois de mai, le total de la production a été inférieur à tous les chiffres enregistrés depuis novembre 1944.

**M. Van Acker,** premier ministre et ministre du charbon. — La production, pendant le mois de mai, a été de 900,000 tonnes à cause des grèves. Pendant le mois de juin, la production était de 1,300,000 tonnes.

**M. Hoyaux.** — Je suis heureux d'avoir provoqué cette réponse. Elle indique que l'effort de production doit être continué. Et, à ce propos, les prisonniers allemands qui demain travailleront à 500 mètres sous terre seront beaucoup plus utiles là que ceux qui, à l'heure actuelle, nettoient les courts de tennis de Blankenberghe. La bataille du charbon continue et je demande la permission de faire quelques suggestions. Il devrait être entendu que l'emploi de cette main-d'œuvre, prisonniers de guerre, ne rapportera qu'à la

nation entière. Pour aboutir à cette situation, le salaire payé aux prisonniers allemands devrait, me semble-t-il, être le même que celui versé aux ouvriers. Puisque l'Etat belge assure l'entretien de ces prisonniers, il y aura dès lors un reliquat. En outre, les retenues opérées pour les assurances sociales devraient être versées dans les caisses d'assurance intéressant le travailleur. Quant au reliquat auquel je faisais allusion — d'après les chiffres qui m'ont été donnés il dépasserait un million par jour — pourquoi ne pas envisager la possibilité de le canaliser — cela dans un but moral que chacun comprendra — vers des caisses intéressant les sinistrés et les victimes civiles de la guerre?

Pourquoi ai-je senti, à propos de l'examen de cette question, la nécessité de demander ainsi au gouvernement de s'intéresser à ceux qui, animés par un admirable esprit de résistance, ont contribué à la libération de notre patrie? Parce que, précisément, cette semaine, j'ai eu l'occasion de voir dans la presse deux notes qui m'ont impressionné. La première concernait une modification apportée à la loi sur la pension des mineurs. Il y est dit qu'en vertu de l'article 41 du nouvel arrêté-loi, on considérera comme ayant été consacré au service dans les mines belges, dans les mêmes conditions qu'avant guerre :

a) Le temps pendant lequel, au cours de la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> septembre 1939 à la date de démobilisation de l'intéressé, un ouvrier belge s'est trouvé mobilisé au service d'une armée belge ou d'une armée alliée;

b) Le temps pendant lequel, au cours de la période qui s'étend du 10 mai 1940 à la date de la rentrée de l'intéressé au foyer, un ouvrier belge s'est trouvé prisonnier de guerre soit en Allemagne, soit dans un pays contrôlé par celle-ci;

c) Le temps pendant lequel, au cours de la période s'étendant du 7 mars 1942, date de la mise en vigueur de la première ordonnance allemande concernant le travail obligatoire, à la date de la rentrée au foyer de l'intéressé, un ouvrier mineur belge s'est trouvé déporté par le travail obligatoire soit en Allemagne, soit dans un pays contrôlé par celle-ci.

Pourquoi les prisonniers politiques, les membres de la résistance active ainsi que les réfractaires n'y sont-ils repris au même titre que les prisonniers de guerre et les déportés? Leurs titres pourtant ne sont pas moindres.

J'ai lu la seconde note dans le *Face à Main*, hebdomadaire très bien rédigé, très bien présenté et qui fait honneur à la presse belge. On y reproduit l'émouvante lettre adressée à sa femme par M. Emile Debeer, fusillé à la prison de Saint-Gilles le 17 décembre 1943. On a signalé à ce propos que Mme veuve Debeer, qui a une fillette, recevait, de l'entreprise qui occupait son mari, une allocation trimestrielle de 1,019 francs. En apprenant ce détail, un lecteur a pris la décision de verser chaque mois à Mme Debeer une somme de 500 francs. Dans sa lettre, ce lecteur charitable s'exprime ainsi : « J'espère que d'autres personnes que moi, qui ont lu le message de M. Debeer, suivront mon exemple, et que la somme que sa veuve recevra chaque mois sera suffisante pour lui permettre de vivre et d'élever son enfant. » Cette note m'a profondément ému, car je me suis dit que l'enfant de ce héros appartenait, non pas à quelques lecteurs dont les initiatives sont évidemment louables, mais à la Belgique. C'est la nation tout entière qui devrait s'intéresser à cet enfant. Et je me suis dit aussi que la Belgique devrait se substituer à tous les pères qui, malheureusement, sont tombés héroïquement pour nos libertés.

Il y d'autres situations, monsieur le premier ministre. On déplore dans certains milieux les lenteurs administratives. Il y a encore de nombreux détenus politiques qui n'ont pas bénéficié des avantages prévus en leur faveur. Dans certaines localités rurales, on vend des cartes de soutien; on demande partout de venir en aide aux résistants et aux détenus. Vous savez aussi que l'on commence à commercialiser les atrocités que nous avons vécues. Ceux qui vont à la foire du Midi peuvent y voir un stand « Buchenwald ». Si cela continue, les « zébrés d'hier » seront bientôt considérés comme des hommes-crapaud ou des femmes à barbe! On ne mettra fin à ces situations regrettables qu'en créant d'une façon définitive le statut général de la résistance, dans lequel nous aurons le statut du prisonnier politique. La déclaration annonce que ce statut sera élaboré, et l'on se réjouira en apprenant cette décision. Mais il faudra aussi penser au statut du résistant.

Ici, une déclaration préalable doit être faite. C'est volontairement, animés par le culte de la liberté, guidés par l'amour de la patrie, que les résistants sont entrés dans la bataille. Ah! je sais bien, il y a parmi eux quelques aventuriers, il y a peut-être eu aussi des résistants qui se sont inscrits dans les groupes au lendemain de la libération.

Mais, dans l'ensemble, le résistant qui a lutté dans le maquis, qui a participé à des actes de sabotage, qui a rédigé, porté, diffusé la presse clandestine, qui a souffert dans les prisons et les boyaux, l'a fait par idéal et non pas pour obtenir une réduction à l'occasion d'un voyage en chemin de fer.

Un peu partout on a créé des organisations. Il y en a trop selon moi et peut-être le nouveau ministre des victimes civiles de la guerre — qui a été des nôtres dans la lutte contre l'occupant et je le félicite de tout cœur — pourrait s'efforcer de les grouper, de les unir. Cela est possible puisque les revendications formulées par toutes les associations nationales sont presque identiques. Quelles sont les prescriptions essentielles de ces revendications? 1<sup>o</sup> Maintenir l'esprit de résistance, qui a tant d'affinités avec l'esprit civique; 2<sup>o</sup> Entretenir entre les membres le sentiment de l'attachement au pays et à la démocratie; 3<sup>o</sup> Définir le statut du résistant en nous basant sur celui du prisonnier politique, statut qui serait reconnu riel du résistant et ceux des veuves et ayants droit des disparus. Si aujourd'hui le résistant présente des revendications, c'est qu'il a l'impression qu'en le faisant il ne tend pas la main pour obtenir une aumône, mais qu'il affirme un droit qu'il a acquis dans la lutte, et c'est précisément pourquoi les appels des combattants de l'intérieur doivent être entendus.

Puis-je rappeler à M. le ministre des victimes civiles de guerre les revendications qui ont été soumises le 13 juin 1945 à M. le ministre Pauwels? Jose bien lui demander de vouloir les examiner avec une bienveillante attention. Je sais, pour l'avoir lu dans la presse, hier, que de nouveaux avantages sont déjà prévus en faveur des prisonniers politiques. Ces avantages i ressent les veuves et les enfants des fusillés. Il semble donc qu'on désire aider les résistants dans la mesure des sacrifices qui furent faits, et selon moi cela est très bien.

M'est-il permis maintenant de demander à M. le ministre de la défense nationale de prendre le plus tôt possible la disposition légale visant le statut des militaires, des prisonniers de guerre, des prisonniers politiques, des déportés obligatoires et des réfractaires. Peut-être devrait-on créer la carte du résistant ou la carte du prisonnier politique. Seulement, il serait inadmissible d'attendre quinze ans pour le faire, comme ce fut le cas pour les combattants de 1914-1918, qui ont reçu la carte de feu. Il ne faut pas monsieur le premier ministre, que ceux qui ont fait des sacrifices pour le pays le regrettent. Hier au home de repos « Solidarité », section F. I., à Blankenberghe, j'entendais un ancien déteu politique, maintenant malade, qui se demandait ce qu'il deviendrait, étant incapable de travailler, quand il ne toucherait plus la prime mensuelle de 2,500 fr., me dire avec amertume : Ne nous la sions pas d'illusion : hier nous étions des héros, aujourd'hui on veut bien nous considérer encore comme des victimes, mais il est certain que demain on dira que nous sommes des maladro ts qui se sont laissés prendre.

Il faut reconforter ceux qui n'ont pas douté de la Belgique.

Il faut aussi s'intéresser aux familles anxieuses et éplorées qui bas, dans l'isolement, l'incertitude de l'avenir.

Il faut aussi s'intéresser aux familles anxieuses et éplorées qui attendent le retour de l'être cher ou une nouvelle précise.

Je fais confiance au gouvernement. Il sait que les résistants ont fait preuve pendant la guerre d'un patriotisme héroïque. Il sait aussi que demain, ils feront preuve dans l'accomplissement de leurs devoirs, d'un civisme quotidien. Le gouvernement doit donc accorder aux résistants les droits qu'ils ont arrachés dans le maquis, dans les prisons, devant les poteaux ou dans les bagnes d'extermination!

Le troisième point que je désire examiner rapidement est celui de l'épuration. Il faut avoir le courage de reconnaître que ce problème n'est pas vidé. Il continue à empoisonner l'atmosphère dans tous les secteurs de la vie du pays. Il y a un nettoyage à faire, un débayage à effectuer, un abcès à nettoyer.

Tous nous devons comprendre que l'épuration constitue une œuvre de salubrité morale. Je sais que l'on épure depuis onze mois. Je sais aussi que l'auditorat militaire général et les substituts n'ont pas chômé. Il y a eu des exécutions... 60 a-t-on dit sur 1,117 condamnations à mort. 70,000 personnes sont encore à l'heure actuelle détenues pour faits d'incivisme. 16,144 personnes sont condamnées. Chaque jour encore la presse nous signale que de nombreux jugements sont rendus. Dernièrement à La Louvière, M. le ministre Van Glabbeke signalait que son département — avait à la date du 30 juin 1945 — examiné près de 2,300 dossiers.

On épure donc.

Mais malgré cela, il y a encore un malaise. Pourquoi? Parce que les pavés de notre pays sont encore souillés par des personnes parmi lesquelles de gros collaborateurs économiques, qui devraient être en prison; parce que ces gens sont libres, comme nous, alors que, pendant la guerre, ils ne se sont pas conduits comme ils auraient dû le faire, parce que des détenus sont encore dans des centres d'internement alors qu'en réalité ils ne devraient plus y être. Il y a malaise parce que dans l'administration et surtout dans le secteur de l'enseignement, on voit des membres ayant purgé des peines pour incivisme, reprendre leur emploi, se retrouver en présence des autorités qui les ont frappés, donner des leçons de civisme aux enfants. Il y a malaise parce que des chefs d'administration

qui avaient perdu pendant la guerre le sens national ont été suspendus pendant six mois pour incivisme, reprennent leurs postes et commandent à ceux qui ont témoigné contre eux. Sans doute, nul n'est obligé d'être fonctionnaire ni d'être agent des services publics. A mon sens, peuvent seuls en faire partie, ceux qui n'ont pas douté de la Belgique et qui n'ont pas eu une attitude contestée pendant l'occupation. Je sais que ce n'est pas le gouvernement qui punit. Sa tâche consiste à définir les actes qui entraînent l'application des peines — j'ai la conviction qu'il le fera. — Actuellement, certains inciviques semblent narguer les honnêtes gens. Ils les provoquent avec une insolence scandaleuse. Ils se conduisent comme si les Boches étaient encore ici.

Dès lors, il y a des explosions d'épuration populaire, explosions qui sont explicables mais que nous condamnons, car nous savons que la justice rendue de cette façon — par-dessus des lois et hors des cadres de celles-ci — aboutit à l'anarchie et au pillage. Mais pour éviter cela, il ne faut pas heurter violemment la sensibilité populaire.

Croit-on que les détenus de Sachsenhausen qui n'avaient pas le droit d'être malades n'ont pas réagi quand ils ont vus un avocat de grand talent, — je ne veux cependant pas exalter le droit de la défense, — avant demandé une remise d'audience pour cause de maladie de son client qui avait durant l'occupation empoisonné l'esprit public et servi sciemment la politique de l'ennemi?

Croit-on que les honnêtes gens n'ont pas été indignés en apprenant que quelques jours après, cet incivique malade plaidait sa cause pendant six heures?

Croit-on que les détenus, à qui les S.S. allemands et belges volaient les colis n'étaient pas vexés quand ils apprenaient que malgré les difficultés du ravitaillement on distribuait à des traîtres des colis pantagruéliques?

On rencontre présentement dans les rues de la capitale des chefs utimistes, ceux qui seraient depuis novembre 1940 que les questions de principe qu'ils devaient résoudre devaient être approuvées par l'autorité militaire allemande, qui savaient aussi, dès 1942, que leur organisation était au service du national-socialisme.

Messieurs, il faut voir les choses telles qu'elles sont. Dans les familles de ceux qui pleurent un enfant mort dans les bagnes, un soldat tombé sur le champ de bataille, un résistant abattu le long de la route... on est révolté quand on voit ce qui se passe à l'heure actuelle.

Et puis, le public apprend aussi avec étonnement et rancœur que par des jugements d'appel, il y a de renversantes remises de peines.

Les honnêtes gens sentent que la 5<sup>e</sup> colonne reste à l'air. Le pays est libéré, mais les nazis y ont laissé des bombes à retardement et des milliers de mauvais Belges restent des nazis camouflés.

Dès lors, il faut agir. Il faut continuer l'épuration. Non pas agir avec haine, mais avec justice, dans l'intérêt de la Belgique dont le corps doit être débarrassé des dernières toxines hitlériennes.

Au cours de cette action, toute complaisance est dangereuse, toute mansuétude est coupable.

Tous ceux qui ont commis une faute contre la sûreté de l'Etat doivent être punis.

Certes, il faut fixer les peines en tenant compte de l'importance de la faute. Quiconque a commis une grande faute doit subir une forte peine. Quiconque a commis une petite faute doit recevoir une petite punition. Mais rien ne doit échapper à la justice.

Ce qu'il faut faire, c'est marquer la différence entre ceux qui furent de bons Belges et ceux qui ont trahi ou qui ont eu ne fut-ce qu'une défaillance.

Il faut frapper justement et rapidement. J'ai visité il y a quelques semaines un centre d'internement. J'ai vu des personnes emprisonnées depuis neuf mois. Elles n'avaient jamais été interrogées. Cela me paraît injuste. Cela me rappelle trop les méthodes de la Gestapo.

Que l'on punisse donc vite à la mesure de la faute commise, sans sadisme mais avec fermeté et avec le sens aigu du bien commun.

Quand on me dit qu'un traître a été passé par les armes, je ne suis pas impressionné. Je sais trop bien que c'est lui qui est responsable de la mort dans les camps d'extermination de milliers de Belges. Et je sais aussi qu'en s'écrasant sous les balles, il paie sa dette aux morts et aux martyrs de cette guerre.

Quand on me dit que des dénonciateurs à l'ennemi ne vont que quelques mois en prison, j'ai l'impression que les juges se sont trompés.

Quand j'apprends que l'on condamne des Waffen-S.S. à deux ans de prison, je ne puis m'empêcher de ruer dans les rangs.

Quand on me dit que ceux qui ont appartenu pendant la guerre à des partis protégés par les envahisseurs n'ont eu qu'une défaillance et qu'on doit passer l'éponge, je réponds que je ne suis pas d'accord.

Je ne vise évidemment pas ceux qui ont appartenu à ces mouvements avant la guerre, au moment où ils jouissaient comme nous tous des libertés constitutionnelles. Mais il y a les affiliés de la guerre.

Dans le *Pays Réel* du 1<sup>er</sup> janvier 1941, Léon Degrelle, qui à l'heure actuelle prend des bains de soleil à Saint-Sébastien — mais j'espère que cette cure finira bientôt — affirmait qu'à partir de ce moment, il mettait au service de l'Allemagne et du national-socialisme, toutes les forces rexistes de la Belgique, et qu'il faisait cela avec l'intention d'assurer la victoire de l'Allemagne, et que, ce faisant, il précisait la position de la Belgique dans une Europe nouvelle, dirigée par l'Allemagne. Ceux qui, après le 1<sup>er</sup> janvier 1941, ont donc payé une affiliation au parti rexiste, étaient donc certains qu'ils payaient cette affiliation à un mouvement qui souhaitait la victoire de l'Allemagne et qui désirait que la Belgique prenne sa place dans une Europe nouvelle sous la direction et la domination de l'Allemagne. Et cela, c'est une faute sur laquelle nous ne pouvons pas passer l'éponge. (*Très bien!*)

En octobre 1940, M. Staf Declercq mettait les cellules de son parti au service de l'occupant. Le membre V. N. V. savait donc qu'il était membre exécutif d'un plan de domination de la patrie. Son silence était une adhésion consciente et coupable.

En avril 1943, au Palais des Sports, Degrelle, évidemment applaudi par une foule admiratrice et soutenu par la presse embochée, disait ceci :

« Nous pensons avec dégoût à ces assassins infâmes qui tirent par derrière. Mais la lutte que nous menons contre eux n'est pas saine ; depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1943, 508 de ces assassins ont été fusillés. (*Appaudissements.*) »

Croit-on que les familles de ces 508 fusillés peuvent oublier Degrelle, peuvent oublier ceux qui ont versé des cotisations à son mouvement? Non, cela est impossible.

Ma's ce n'est pas tout. A ce même meeting, herr Léon Degrelle a dit :

« C'est 508 de nos ennemis qui ont, durant ces quatre mois, souillé de leur sang impur le sol de notre glorieuse patrie; mais derrière ceux-là il y a les autres, les vrais coupables, et ceux-ci sont cachés dans les archévêchés et les coulisses de la haute banque. Ceux-ci payeront un jour aussi et ces bandits ne gageront rien à attendre. »

Il s'agissait bien là d'une dénonciation contre des banquiers, contre des chefs de l'église catholique.

C'est peut-être à cause de cette dénonciation que j'ai eu l'occasion de rencontrer dans les camps de concentration de nombreux prêtres de mon pays dont la conduite, je dois le dire publiquement, a été souvent exemplaire.

Veut-on demander à ces prêtres, veut-on demander à ces hommes, qui ont été dénoncés, d'oublier ce qu'ont fait ceux qui à ce moment-là ont soutenu le mouvement Rex? Faire cela, cela évidemment heurte toute idée de justice. Une question se pose. Que faut-il faire de ces affiliés de Rex et du V. N. V., affiliés de pendant la guerre évidemment?

Un jour, à l'occasion d'un meeting que je donnais à Courcelles, j'ai posé à mon auditoire la question suivante : Faut-il les pendre ou faut-il les exécuter? Une femme a crié dans l'auditoire : Les deux!

M. Génier. — Elle avait raison.

M. Hoyaux. — Je me suis dit à ce moment que si les femmes devaient faire la répression, tout irait bien vite. Mais il ne s'agit pas de plaisanter. Il ne faut pas exagérer et le problème doit être étudié calmement et froidement. Si l'Allemagne avait gagné la guerre, tous ceux qui ont versé des cotisations étaient les éléments appelés à diriger la vie administrative de notre pays. Les Belges — les vrais Belges — auraient été exclus de tout. Dès lors, puisque l'Allemagne nazie a perdu la guerre, il n'est que juste que nous disions aux défaillants : « Vous ne remplirez plus aucune fonction dans la vie administrative de notre pays. Nous vous enlevons vos droits civils et politiques et je crois que, à ce propos, tout le monde se félicitera des déclarations du gouvernement qui annonce le dépôt d'un projet de loi enlevant leurs droits civils et politiques aux inciviques. »

Messieurs, il est une autre question dont je veux vous entretenir pendant quelques instants, c'est celle de la collaboration économique.

On l'a déjà dit à cette tribune. On a l'impression dans le pays qu'on veut saper le lampiste et qu'on s'efforce de jeter le manteau de l'oubli sur les gros collaborateurs économiques. Le gouvernement vient de déclarer qu'il est maintenant armé pour examiner tous les dossiers et pour prendre position. Je sais très bien que la tâche n'est pas aisée; on doit procéder à des enquêtes, à des expertises, à des contre-expertises. Mais il y a autre chose : il y a des influences, des recommandations, des torpillages, on veut créer autour de la collaboration économique un état de choses qui constitue malgré tout un défi au bon sens.

Le *Messager* a publié dernièrement les critères de la collaboration économique. Personnellement j'estime que les dispositions sont insuffisantes. Je crois cependant que la justice est armée pour agir. Dès lors, qu'on passe à l'action afin qu'on puisse bientôt travailler dans ce secteur important de l'économie de notre pays.

Dois-je dire aussi qu'il faut faire preuve d'une extrême rigueur envers les gros collaborateurs économiques, qui sont plus coupables que de nombreux gamins inconscients que l'on condamne chaque jour.

Qu'on liquide avant tout les grosses affaires, celles où il n'existe aucun doute, et puis les autres, et ensuite les dossiers des organisateurs de « l'ordre économique nouveau », de ceux qui ont misé sur les deux tableaux et gardé ainsi des atouts dans leur jeu pour le cas où Hitler eût remporté la victoire.

On doit serrer les mailles du filet, on doit juger vite, car il y va de la reprise de certaines grosses entreprises industrielles.

Pour reconstruire économiquement la Belgique, il faut des fondations nettes et un terrain déblayé.

Faisons donc le nettoyage, puisque la restauration du pays est à ce prix.

Un dernier point : je n'ai pas entendu parler de la confiscation des biens des traîtres. Mais je pense aussi à l'impôt à appliquer sur les bénéfices de guerre.

Certaines personnes ont gagné des millions en trafiquant avec l'occupant. Elles ont versé quelques dizaines de milliers de francs à la résistance et elles espèrent ainsi se sauver. Les bénéfices de guerre, quels qu'ils soient, devraient être frappés, et, à ce propos, je désire vous rappeler une situation évoquée par Émile Zola dans son ouvrage *Travail*. Un père a accumulé une fortune, dont une partie a été gagnée par injustice et par spoliation. Il est prêt de mourir. Il doit se présenter devant Dieu. Il est plein de remords et il regrette ce qu'il a fait. Il appelle ses enfants et leur dit : « Il faut rendre, parce qu'on meurt du bien qu'on a volé à autrui. » Je pense qu'aujourd'hui il est nécessaire de faire rendre les millions gagnés pendant la guerre, pendant que d'autres faisaient le sacrifice de leur vie ou le sacrifice de leur santé. Le moment est venu de rendre, « parce qu'on meurt du bien qu'on a volé à autrui ».

Mesdames, messieurs, je désire maintenant exposer quelques conclusions relatives à l'intervention que je viens de faire. Je demande au gouvernement :

1° De rendre hommage à la résistance et d'en reconnaître les droits;

2° De procéder à une épuration juste, rapide et sans faiblesse, en vue d'assurer dans l'ordre et la dignité la reconstruction de la Belgique.

J'ose espérer que sur les bancs de la droite, où je suis heureux de compter de nombreux amis, il se trouvera des parlementaires pour appuyer les suggestions que je viens de faire. On parle beaucoup, pour le moment, dans le pays, de civisme. On fera preuve d'esprit civique en exigeant l'application d'une gamme nuancée de peines frappant tous ceux qui ont commis une faute contre la sûreté de l'État. On fera preuve aussi d'esprit civique en proposant la reconnaissance des droits des résistants et l'application d'une série suffisamment graduée de secours à toutes les victimes de la guerre. Ainsi, on fera preuve d'esprit civique, car on contribuera de cette façon à sauver les plus hautes vertus morales de la nation.

Je veux assurer cette Chambre que mon attitude ne vise pas à faire œuvre de parti : c'est à une action nationale, une action utile à la Belgique, intéressant tous les vrais Belges, qu'elles que soient leurs convictions politiques ou philosophiques, que l'on convie les membres de cette Chambre. Quand je pense à Breendonck, Sachsenhausen, Oranienburg, Dachau ou Buchenwald, c'est une Belgique libre, heureuse et prospère que j'évoque. Dans les camps, j'ai rencontré des honnêtes gens...

**M. Demoitelle.** — Et parfois aussi des malhonnêtes, dont nous étions honteux.

**M. Hoyaux.** — C'est exact. Mais là n'est pas la question. J'ai rencontré, dis-je, des honnêtes gens appartenant à tous les partis. Ici, la situation est identique. Je sais très bien qu'il est difficile de concilier des personnes qui paraissent à certains moments inconciliables, mais, personnellement, je garde la foi et la souffrance de ceux qui ont résisté. Le véritable civisme requiert notre attention pour tout ce qui peut établir entre nous l'entente en vue d'une participation enthousiaste, sans calcul mesquin, à une œuvre commune de reconstruction de la Belgique.

C'est pourquoi, au-dessus de certaines erreurs commises ou de certaines faiblesses accusées, je veux, en pensant à ceux qui ont souffert hier et qui souffrent encore aujourd'hui, dégager certaines actions qui peuvent nous rapprocher tous.

Je n'ai jamais autant aimé mon village natal, la Wallonie et la Belgique que depuis que j'ai été dans les camps de concentration; je n'ai jamais tant aimé la *Brabançonne* que depuis que je l'ai entendue le lendemain de la libération du camp de Buchenwald.

Soyons fiers de la Belgique, qui a des ressources inépuisables, tant morales que matérielles. Cherchons-y ensemble les ferments de l'entente. Dégageons-y l'objet de notre résistance à l'occupant et nous vivrons ainsi, demain, dans une Belgique plus saine et plus juste! (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

**De heer voorzitter.** — Het woord is aan den heer Verbist.

**De heer Verbist** (*op het spreekgestoelte*). — Mevrouw, mijne heeren, het gevorderd uur zal mijn tuschenkomst kort maken.

Indien de regeering nog twijfelen kon aan den geest waarin de oppositie wordt gevoerd door de rechterzijde, — een partij die niet meer in de oppositie is sedert een en zestig jaar, wat een voldoende bewijs is dat de katholieke partij in deze aangelegenheid geen politieke doeleinden nastreeft — zal de rede van den achtbaren heer Carton de Wiart voldoende de kenmerken, het karakter van deze oppositie doen uitschijnen, zoodanig dat er nu geen twijfel meer kan bestaan.

Mag ik de aandacht van den achtbaren heer eerste-minister vestigen op enkele uitlatingen van de regeeringsverklaring? Ik lees daarin :

« De totnogtoe geboekte uitslagen maken het mogelijk een merkelijke verbetering op textielgebied aan te brengen. Met ingang van de maand September zullen producten in tamelijke groote hoeveelheden en tegen vastgestelde prijzen ter beschikking gesteld worden van hen wier inkomsten minder dan 36,000 frank 's jaars bedragen. »

Hoe moeten deze woorden opgevat worden? Moeten die 36,000 frank opgenomen worden als een relatieve waarde? Ik veronderstel een persoon, die alleen zorg heeft voor zich zelf, met een inkomen van 35,000 frank 's jaars. Volgens de regeeringsverklaring zal een dergelijk persoon van de textielproducten genieten. Maar voor de gezinnen die vijf en meer personen tellen en wier inkomen 36,000 frank bedraagt, zal dit gezin niet genieten van de textielproducten! Dat is een punt van de regeeringsverklaring waaromtrent wij van den heer eerste-minister uitleg-wenschen.

Ik lees verder in het volgend alinea :

« Zonder vooralsnog een volkomen terugkeer tot de handelsvrijheid te kunnen beloven, zal de regeering zich inspannen om zoo snel als het mogelijk is sommige der belemmeringen, die thans de transacties bemoeilijken, op te heffen. Aldus is zij van zins de regeling betreffende de in- en uitvoervergunning leniger te maken, de tijdens de bezetting ingevoerde regelingen betreffende de handelspolitie af te schaffen en de vrije inschrijvingen in de handelsregisters to. te staan, op voorwaarde dat een attest van burgertrouw worde voorgelegd. »

Hier zou ik twee bemerkingsen in het midden willen brengen. Het is u bekend, en meer in 't bijzonder aan de ministers van economische aangelegenheden en van ravitailleering, dat dagelijks van driehonderd tot vierhonderd aanvragen van inschrijvingen in de handelsregisters werden ingediend, maar dat er maanden en maanden voorbij gaan vooraleer een tegemoetkoming kan bekomen worden. Er zal dus veroggedoening kunnen gegeven worden op voorwaarde dat een verklaring van burgertrouw zou voorgelegd worden.

Ik wil toch uw aandacht vestigen in het bijzonder op de willekeur die soms bestaat bij het al of niet verstrekken van een attest van burgertrouw.

Het is inderdaad niet denkbeeldig dat een burgemeester die tijdens den oorlog zijn plicht heeft gedaan, die honderden bewijzen heeft moeten geven van burgertrouw, op dit oogenblik zelf een bewijs van burgertrouw zou moeten voorleggen.

Het is niet denkbeeldig dat dergelijke burgemeester zelf zich een bewijs van burgertrouw ziet weigeren door zijn schepenen.

Ik ken gevallen van attesten van burgertrouw die willekeurig werden geweigerd en vooral wanneer het gaat om handelsaangelegenheden. U kent voldoende de kwade trouw van sommige menschen om, al ware het maar in schijn, iemand verdacht te maken opdat een aanklacht die neergelegd is een weigering van een bewijs van burgertrouw zou voor gevolg hebben.

Ik vestig de aandacht van de regeering op deze kwestie opdat geen onrechtvaardigheden zouden worden begaan.

Ik verheug mij om de verklaring dat een paritaire schoolcommissie zal worden aangesteld, waarbij afgevaardigden van het officieel en van het vrije onderwijs het vraagstuk, dat de politieke hemeel in dit land veel te lang heeft vertroebeld, van de baan zullen helpen.

Ik vraag maar dat de regeering daarbij de uitgebreidheid van het probleem onder oogen zou nemen, niet om aan het vraagstuk een verlening te geven, maar opdat de onrechtvaardigheid die bestaat ten opzichte van de finances van de openbare besturen en ook de nood die heerscht in ons land zouden ophouden om werkelijk door

een aangepast technisch, vak- en beroeps onderwijs tegemoet te komen en aldus aan de economische nooden van dit land een oplossing te geven, niet in partijzin, wat wij niet vragen, maar in werkelijke nationale zin, die bevrediging zou geven, en aan dit land, en aan de rechtsvaardigheidszin die de burgers van dit land kenmerkt.

Er is een vierde vraagstuk waarop ik de aandacht vestig. In de regeeringsverklaring lees ik in de voorlaatste paragraaf: « Het Belgisch leger zal aan de bezetting van Duitsland deelnemen. » Mijnheer de eerste-minister, reeds herhaaldelijk werd door vele burgers die hier te lande begaan zijn met de morele eenheid in het land gevraagd: « Wanneer krijgen wij op ons eigen grondgebied de organisatie van het Belgisch leger? » Het mag u niet ontgaan dat hier in dit land een groot gevaar dreigt voor de eenheid van het Belgisch leger en indien men werkelijk de overgang tusschen de oudere vorm en de nieuwe niet op een zeer behendige maar tevens rechtvaardige manier zal laten geschieden zal ons land in dit opzicht voor de catastroof komen te staan.

Wij leven nu elf maanden na de bevrijding. Er zijn dingen die men in de geschiedenis niet zal kunnen verklaren, namelijk dat na bijna een jaar bevrijding wij nog geen organisatie van een eigen Belgisch leger kennen. Ik ben soms beangstigd om de vraag: « Waar is onze werkelijke nationale souvereiniteit? » Er staan zulke hoge waarden op het spel dat langer dralen voor ons in nationaal opzicht een gevaar zou betekenen.

In verband met de morele eenheid, die een noodzakelijkheid is voor het land, zou ik de aandacht van de regeering willen trekken op het groote zedelijk gevaar dat de aanwezigheid van vreemde legers hier in het land doet ontstaan.

Het mag niet aan de aandacht van den heer eerste-minister ontgaan, dat de aanwezigheid van vreemde legers een speciaal gevaar van moreelen aard schep't waartegen onze jeugd, die in abnormale omstandigheden werd opgevoegd, minder beschermd is dan de jeugd welke in normale omstandigheden is opgegroeid en die dan ook tegen deze gevaren gepantserd is. De groote morele ellende en het hygiënisch kapitaal dat verloren gaat, maken de plicht van de regeering des te zwaarder en ik verzoek dan ook den achtbaren heer eerste-minister zijn volle aandacht te wijden aan dat zoo ernstig vraagstuk, om dat zedelijk gevaar tot het minimum te herleiden.

Er werd daar zooveel gesproken door het achtbaar lid dat mij hier op dit spreekgestoelte voorafging, over het vastleggen van normen, die zouden moeten dienen om werkelijk te bepalen in hoever de repressie en de epuratie moeten kunnen gaan; want wij staan hier vóór een vraagstuk dat het zedelijk klimaat onbehaaglijk maakt. Elke stem in met de maatregelen, met al de maatregelen die de onwaardigen straffen. Het zijn de echte plichtigen op wier hoofd de straffen moeten neerkomen. Maar, het mag niet ontgaan hoe onzedelijk het is dat elf maanden na de bevrijding er nog personen vastzitten, die niet alleen niet ondervraagd werden, maar die onschuldig vastzitten, bij vergissing van naam, wat men nog niet ontdekt heeft omdat zij niet ondervraagd werden. Zulk een toestand zal en moet natuurlijk aan het gezag schaden, zoo dergelijke feiten nog veelvuldig voorkomen. Men vraagt zich met reden af hoe het mogelijk is dat elf maanden na de bevrijding door vergissing van naam er gansch onschuldige mensen vastzitten.

Dat is een totaal gebrek aan waakzaamheid.

Nog steeds om de morele zedelijkheid van het land te bevestigen en het zedelijk klimaat van de schoolbevolking op peil te houden, schijnt het mij dat de regeering waakzaam zou moeten zijn, opdat na het aanstaande schoolverlof al de scholen hun normale functie zouden kunnen hernemen. Er werd onder den oorlog een jeugd gekweekt die jaren ten achter staat, niet alleen in zake onderwijs maar ook wat betreft haar vorming. Welnu, nog zijn er veel schoolgebouwen, zowel van het officieele als van het vrij onderwijs, bezet door de legers. Mijnheer de eerste-minister, mag ik er uw bijzondere aandacht op vestigen? Behoort het niet tot de politiek van de regeering dat er na het groot verlof geen enkel schoolgebouw meer in beslag zou genomen zijn door welk leger dan ook. Er bestaan voldoende gelegenheden om al wat noodig is onder te brengen, om hospitaalen in te richten, om nachtverblijven voor militairen te organiseren.

Er kan geen enkele ernstige reden worden aangewend om werkelijk niet al de scholen vrij te maken. Beid u in wat het betekent voor het geestelijk kapitaal van het land, dat de jeugd, die reeds zooveel verloren heeft, niet alleen in zake werkelijke aanwezigheid in de scholen, maar tevens door ondervoeding niet in staat is normaal te presteeren, de jeugd die door het milieu waarin ze leeft met grootere gevaren te kampen heeft dan normaal het geval zou zijn, thans nog niet in de gelegenheid wordt gesteld in normale voorwaarden en in haar eigen lokalen het werk te kunnen hervatten.

Terecht werd er gewezen, door diegene die mij op dit spreekgestoelte is voorafgegaan, en die werkelijk de hoogste titels kan doen gelden met betrekking tot zijn houding gedurende de bezetting, op sommige maatregelen die overdreven kunnen zijn en dat er ten slotte door de regeering zou moeten bedacht worden wat een groot gevaar voor de toekomst van het land er dreigt indien men werkelijk niet de stricte rechtvaardigheid huldigt.

De jeugd aan wie thans burgerzinnen en burgertrouw moet worden aangeleerd, zal nog meer dan door repressie en door epuratiemaatregelen opgaan in dien zin, wanneer ze opmerkt dat van regeeringswege burgerzinnen en burgertrouw niet alleen negatief worden uitgedrukt maar tevens positief worden gehuldigd, door de heijden op schitterende wijze te beloonen.

Dat zal meer aantrekkingskracht bezitten voor de jeugd en het is voor de toekomst van het land een meer zekere waarborg dan alleen de negatieve zijde.

De heer voorzitter. — 't woord is aan den heer Vergels.

De heer Vergels (op het spreekgestoelte). — Mevrouwen, mijne heeren, ik heb niet het inzicht de verschillende problemen aan te raken die in de regeeringsverklaring voorkomen. Ik wil mij bepalen bij het stellen van een vraag aan den eerste-minister. De eerste-minister heeft de eer de leiding van de regeering waar te nemen, maar hij draagt dan ook de verantwoordelijkheid van de politiek welke de regeering volgt. Bovendien heeft de eerste-minister in hoogsteigen persoon een oplossing willen geven aan het kolonprobleem in ons land. Over de behandeling van dit probleem wil ik hier niet breedvoerig uitweiden; de eerste-minister zelf heeft de kolen, het brood van onze nijverheid genoemd. Zonder kolen is de economische heropleving van onze nijverheid inderdaad onmogelijk; zonder den bloei van onze nijverheid kan men onmogelijk de prijzen omlaag drukken, zonder dalende prijzen kan men geen blijvende oplossing brengen aan het vraagstuk der loonen en aan de financieele saneering van het land. De oplossing van het kolonprobleem is dus van het allergeenste belang voor den economischen welstand van het land. Bovendien vraagt de bevolking zich af wat haar lot zal zijn tijdens de komende Wintermaanden.

Zal de Belgische bevolking kolen krijgen? De eerste-minister antwoordt ja. Gedurende de bezetting werden de kolen ons kaag toegemeten; het bezettingsleger eischte een groot deel van onze kolen op en de bevolking moest zich, met het weinige dat overblijft tevreden stellen. De strenge Winters die onze bevolking gedurende den oorlog heeft doorgemaakt, zonder brandstof, zullen nog lang in het geheugen blijven. De eerste-minister beloofde dat neteuge en dringende vraagstuk te zullen oplossen.

Welnu, ik wil hem vandaag de vraag stellen: hoe ver staat het nu met de oplossing van het kolenvraagstuk in ons land? Is, hetgeen men noemt « la bataille du charbon », de kolenvoedszag, gewonnen? Wanneer wij de produktiecijfers raadplegen dan stellen wij vast dat wij vóór den oorlog een gemiddelde maandelijksche kolenvoortbrengst hadden van 2,200,000 ton. Op het huidige oogenblik, niettegenstaande de optimistische uitlatingen van den eerste-minister, komen wij, zekere maanden, ternauwernood aan een produktie van 1 miljoen ton, dat is ongeveer 40 t. h. van de vooroorlogische opbrengst.

Waar blijft dan de oplossing van het kolenvraagstuk door den eerste-minister in het vooruitzicht gesteld? Na zes maanden bewind van de regeering Van Acker, blijft het vraagstuk gesteld.

De heer Van Acker, eerste-minister. — De werkelijke toestand is de volgende: bij de eerste regeeringsverklaring is beloofd geworden de produktie op te voeren tot 50,000 ton. Die belofte werd gehouden. Vóór enkele weken heb ik beloofd dat de produktie zou worden opgevoerd tot 80,000 ton. Ze zal 50,000 ton bedragen. Vandaag heb ik beloofd, dat vanaf October de maandelijksche kolenedeeling aan de burgerbevolking zal plaats hebben. Deze bedeeling zal vanaf October een aanvang nemen.

De heer Vergels. — Mijnheer de eerste-minister, ik stel vast en ik geloof dat niemand mij daarop zal tegenspreken: De kolonkwestie in ons land blijft gesteld. Vandaag in de regeeringsverklaring doet de eerste-minister Van Acker de oopen, maar niet zijn vage beloften.

De heer Van Hoeck (tot den heer eerste-minister). — Kent U reeds het kwantum per maand?

De heer Van Acker, eerste-minister. — Ja, ik heb de belofte niet van vage beloften te doen. Ik heb de garantie om de zaken precies te zeggen zoals ze zijn. In het antwoord zal ik de hoeveelheid mededeelen die aan de bevolking zal gegeven worden vanaf October. Dat wil zeggen dat vanaf October met de bedeeling

van huiskolen zal aangevangen worden. In de regeeringsverklaring van Februari heb ik er op gewezen dat het noodzakelijk was de nijverheid in ons land terug in gang te stellen en daarmee de bedeeeling met huiskolen uit te stellen. Ik zeg u : vanaf October zullen er voldoende hoeveelheden uitgedeeld worden.

**M. Vergels.** — Mijnheer de eerste-minister, ik stel eenvoudig die belofte vast.

**De heer Van Acker,** eerste-minister — Ik heb gezegd dat ik het kvantum zal mededeelen dat aan de bevolking zal uitgedeeld worden per maand.

**De heer Vergels.** — Ik kan eenvoudig antwoorden op de redevoering die gij uitgesproken hebt in naam van de regeering.

Ik wil een vraag stellen : Zal bij de gebeurlijke kolenbedeeeling, onderscheid gemaakt worden, wat thans het geval niet is, en wat en onrechtvaardigheid is, tusschen de kleine gezinnen of de alleenstaande personen en de talrijke gezinnen met zes of zeven kinderen. Ik moet u zeggen dat wij op dat gebied slechter bedeed zijn dan gedurende de bezetting. In afwachting moet de bevolking zich tevreden stellen met een belofte die den eerste-minister thans doet, en die belofte kan slechts in vervulling gaan, en daarover zou ik ook verduidelijking willen, indien vreemde arbeidskrachten kunnen aangeworven worden, en bovendien het noodige aantal Duitse krijgsgevangenen kunnen te werk gesteld worden. Wat mij betreft, ik betreur het, en het is eenigszins beschamend dat het lot van onze nijverheid en onze bevolking afhangt van den goeden wil van vreemde arbeidskrachten en van Duitse krijgsgevangenen die, naar mijn oordeel, geen voldoening zullen schenken, en die voor den eerste-minister misschien een ontgoocheling te meer zullen zijn. Ik besluit : In zake het kolenvraagstuk is de eerste-minister tevens de minister van kolenproductie, zonder ernstige pogingen van zijntwege te ontkennen, er niet in gelukt het kolen probleem op te lossen. Daarom staan wij eenigszins sceptisch tegenover de nieuwe beloften die ons gedaan worden vanaf de maand October. Ook het volk, geloof ik...

**De heer Van Acker,** eerste-minister. — Er is geen belofte die ik niet gehouden heb.

**De heer Vergels.** — Mijnheer de eerste-minister, ik stel vast, en dat kan niet worden tegengesproken, dat het kolenprobleem gesteld blijft in ons land en dat het verre van opgelost is. Mijne heeren, de heer eerste-minister kan mij niet tegenspreken als ik zeg dat hij ontgoochelingen heeft gekend in den strijd die geleverd werd en die een zeker resultaat heeft opgeleverd

Mijne heeren, het volk gelooft niet meer in de regeeringsbeloften en het is spijtig dat voor het kolenprobleem, een levenskwestie voor ons land, de oplossing die wij verwacht hebben nog niet gekomen is.

Het land, de nijverheid en het volk zal spijtig genoeg de rekening ervan moeten betalen. (*Zeer wel! rechts.*)

**M. le président.** — Cette discussion sera poursuivie au cours de la séance de demain.

Deze bespreking wordt morgen namiddag voortgezet.

— La séance est levée à 17 h. 50 m.

De zitting wordt geheven te 17 u. 50 m.

Demain, séance publique à 14 heures.

Morgen, openbare zitting te 14 uur.

#### QUESTIONS.

Des questions ont été remises au bureau par MM. Baillon Clignez, Debunne, De Man, Duchâteau, Demuyter, Haustrate, Heuse Huart, Jaminet, Leclercq, Mattot, Philippart, Piérard, Van Royen.

Vragen werden ter tafel gelegd door de heeren Baillon Clignez, Debunne, De Man, Duchâteau, Demuyter, Haustrate, Heuse Huart, Jaminet, Leclercq, Mattot, Philippart, Piérard, Van Royen.

#### PETITIONS. — VERZOEKSCRIFTEN.

Des habitants de différentes localités du pays prient les pouvoirs législatifs de modifier les lois qui régissent les organismes de veillesse, officiels et officieux, de telle manière que ces organismes soient en mesure de garantir à la monnaie des pensions le même pouvoir d'achat que celui des versements ayant constitué ces pensions.

Inwoners uit verschillende plaatsen van het land verzoeken de wetgevende macht de wetten te wijzigen op de officieele en officieuze ouderdomsorganismen, derwijze dat deze organismen in staat zouden zijn aan de ouderdomsrenten dezelfde koopkracht te verzekeren als aan de stortingen waardoor deze pensioenen werden gevormd.

Des habitants de Thuin, Mons, Fleurus, Ardoois, Koolskamp, Ieper, Bruxelles, Ciney, Charleroi, Courcelles, Gosselies, Hal, Jumet, Marcinelle, Montignies-sur-Sambre, Mont-sur-Marchiennes, Mellet, Namur, Thiméon, Châtelain, Heusy, Montignies-le-Tilleul, Thy-le-Château, Aarschot, Belgrade, Châtelet, Dampremy, Erqueinnes, Hautes-Wihéries, Loverval, Ragnies, Solre-sur-Sambre forment des vœux pour le retour du Roi.

Inwoners van Thuin, Mons, Fleurus, Ardoois, Koolskamp, Ieper, Brussel, Ciney, Charleroi, Courcelles, Gosselies, Hal, Jumet, Marcinelle, Montignies-sur-Sambre, Mont-sur-Marchiennes, Mellet, Namur, Thiméon, Châtelain, Heusy, Montignies-le-Tilleul, Thy-le-Château, Aarschot, Belgrade, Châtelet, Dampremy, Erqueinnes, Hautes-Wihéries, Loverval, Ragnies, Solre-sur-Sambre drukken wenschen uit voor 's Konings terugkeer.

— Renvoi à la Commission des pétitions.

Verwezen naar de commissie voor de verzoekschriften

